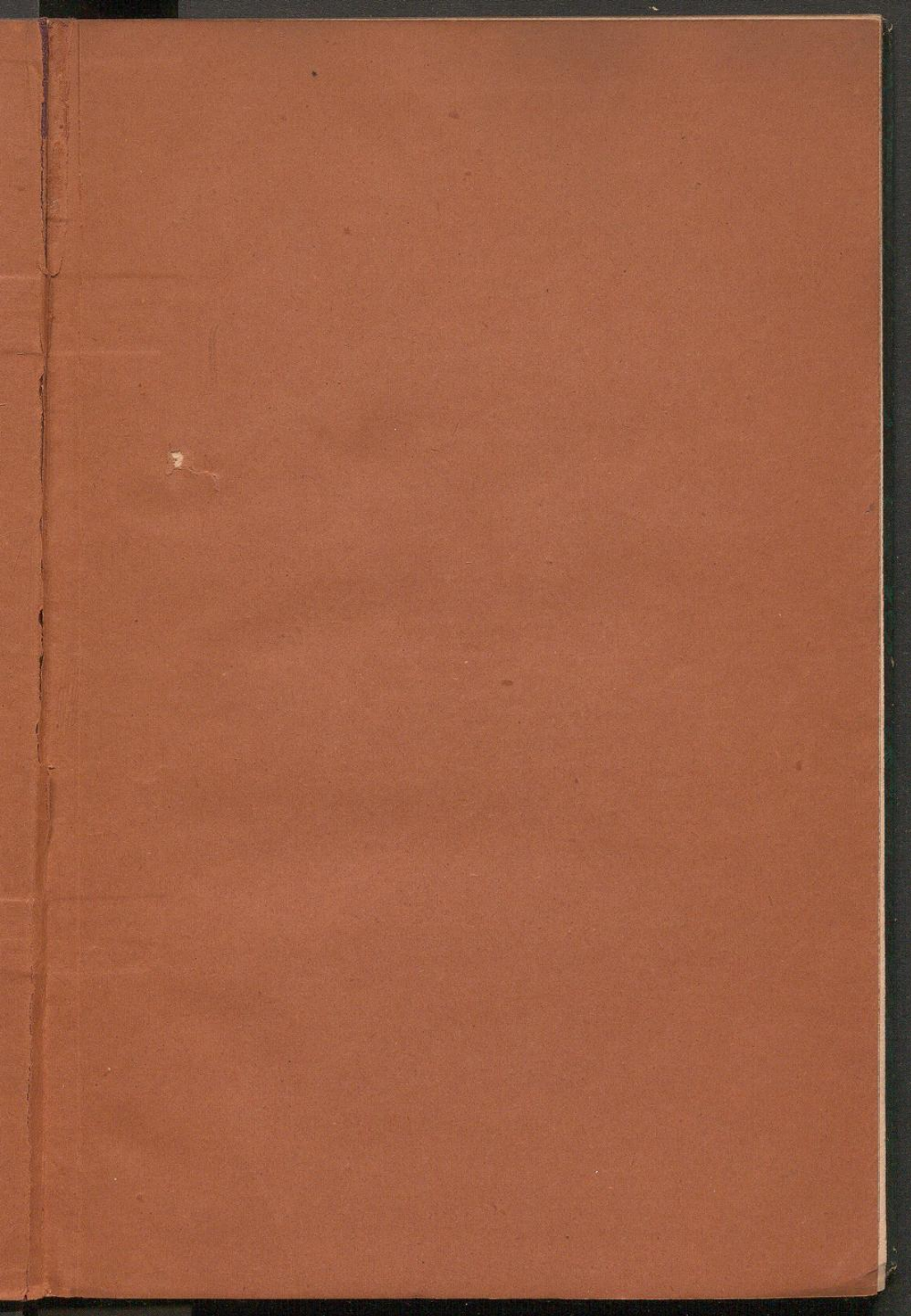
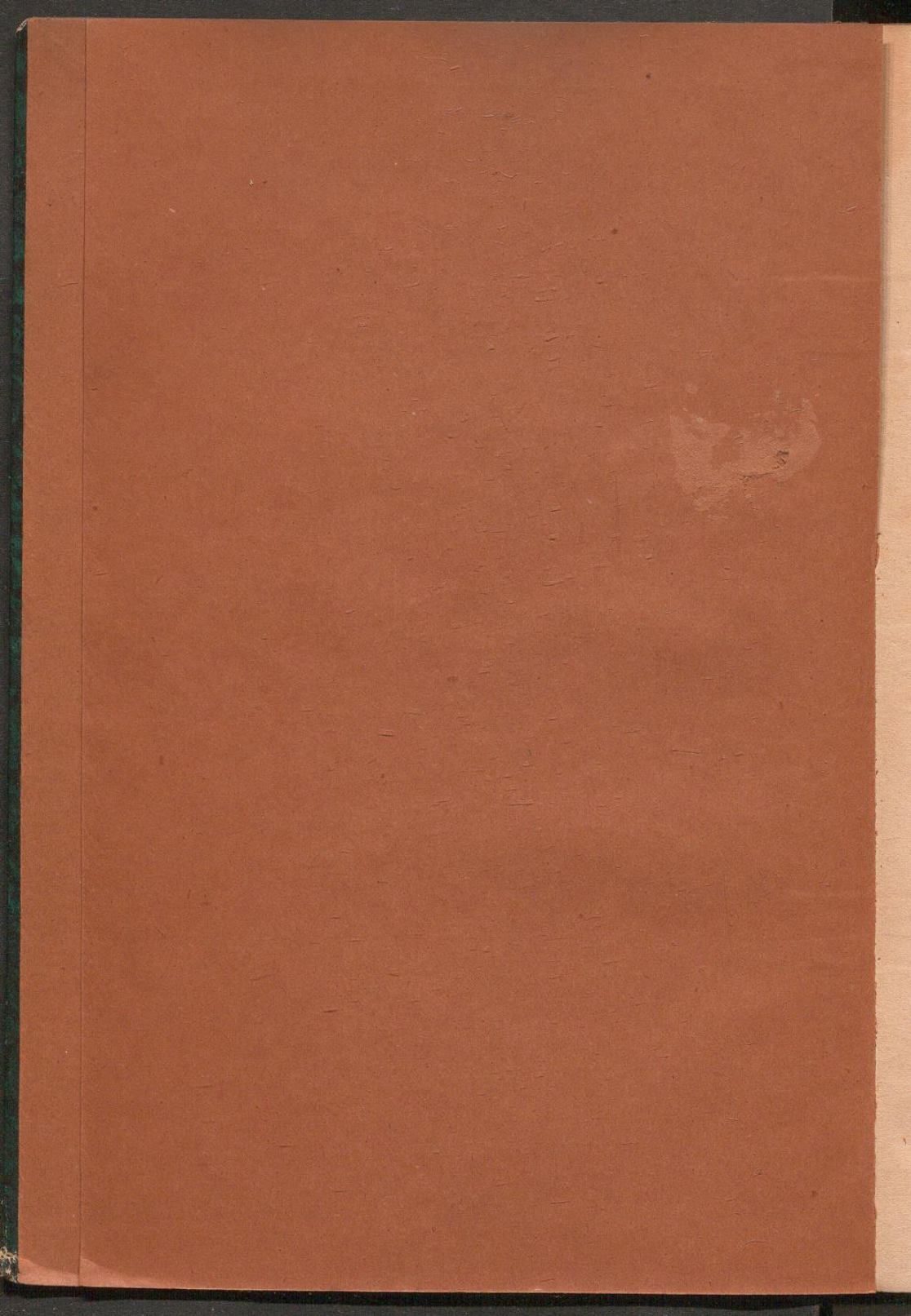


T Wiener Stadt-Bibliothek

4107 A







COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF  
SUR  
**LES ÉVÈNEMENTS POLITIQUES**  
**EN AUTRICHE**  
**DANS LES ANNÉES 1848 ET 1849.**



PARIS. — IMPRIMERIE GERDÈS,  
10, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÈS.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF  
SUR LES  
**ÉVÉNEMENTS POLITIQUES**  
**EN AUTRICHE**  
DANS LES ANNÉES 1848 ET 1849

PAR

**M. FRANZ FREIHERR DE PILLESDORF**

Ancien ministre de l'intérieur.

---

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

---

**PARIS**

**FERDINAND SARTORIUS, ÉDITEUR**

17, QUAI MALAQUAIS

**VIENNE**

**JASPER, HUGEL et MANZ, Libraires.**

—  
1849

COUP D'ÉTAT RÉTROSPECTIF

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

EN ALGERIE

DANS LES ANNÉES 1848 ET 1849

PAR M. LE GÉNÉRAL DE MONTMAYEUR

DE LA GÉNÉRALITÉ DE CONSTANTINE

PARIS DE MONTMAYEUR

PARIS

FERMINAND VASTON, ÉDITEUR

17, QUAI NATIONALES

1849

17, QUAI NATIONALES

1849



Pauci prudentia honesta ab deterioribus,  
utilia ab noxiis discernunt; plures aliorum  
eventis docentur.

C. C. TACITUS, *Annal.*, lib. IV.

Quand les grands mouvements d'une époque ébranlent subitement la société dans toutes ses parties, et que la secousse atteint jusqu'aux bases de l'édifice gouvernemental, l'observateur attentif de l'histoire contemporaine ne cherche pas seulement à connaître la tendance et les phases particulières de ces mouvements; il tâche aussi d'en découvrir les causes et les ressorts, de peser les moyens mis en œuvre pour les combattre ou les prévenir, et de juger les hommes qui y ont pris la plus large part : car l'histoire ne doit pas seulement être le miroir du passé, elle doit être en même temps un moyen de prévoir les temps à venir, et doit signaler les erreurs des hommes, afin de préserver le monde des dangers auxquels elles ont conduit. Parmi les agitations de ces deux dernières années, il n'en est point qui mérite à un plus haut degré de fixer l'attention que celles qui ont entraîné le gouvernement impérial d'Autriche. Leurs conséquences ne se sont pas fait ressentir seulement dans toutes les parties de l'empire proprement dit, elles se sont aussi propagées avec une force irrésistible dans un État que depuis des siècles l'on avait vu constamment jouir de la paix extérieure, du bon ordre et d'un système social bien organisé. Ces considérations amènent en quelque sorte le désir de fournir des matériaux qui puissent conduire à une juste appréciation des derniers événements, et si nous y touchons encore de trop près pour prononcer un jugement entièrement calme et dégagé de pré-

ventions, ces matériaux pourront cependant servir à faciliter le jugement impartial de l'avenir. Voilà pourquoi, témoin et partie intéressée dans une époque importante de l'histoire nationale, je n'ai pas cru devoir répudier l'obligation de livrer à la publicité un exposé succinct et concis de ce que j'ai pu recueillir. Je me bornerai dans cet exposé à ce que j'ai appris d'une manière digne de confiance ; si, entraîné par la narration des faits, je suis obligé de formuler un jugement, ce jugement sera l'expression de mon appréciation individuelle, et je n'en ferai retomber sur personne la responsabilité ; je ne recueillerai autant que possible que des faits, et ne parlerai des personnes qu'autant qu'elles y seront liées à ne pouvoir les en séparer.

A la vue de la grande secousse politique qui a frappé l'Autriche comme un coup de foudre, on ne peut s'empêcher de demander avant tout : Comment s'est-il pu faire que le gouvernement autrichien n'ait pas prévu un mouvement qui avait dû nécessairement être préparé depuis longtemps, et, s'il l'a connu d'avance, comment s'expliquer qu'un gouvernement aussi vigilant en ait été frappé d'une manière aussi imprévue ? D'après tout ce que j'ai pu apprendre pendant une suite de plusieurs années, je puis dire en réponse à cette question que le gouvernement sentait fort bien l'approche d'une révolution et reconnaissait parfaitement l'imminence de ses dangers, mais qu'il négligea d'employer le seul moyen qui pût les conjurer, c'est-à-dire l'application de réformes opportunes dans la législation et dans l'administration, parce qu'il craignait constamment, en accordant ces réformes, de hâter la révolution et ses périls et de les rendre d'autant plus inévitables.

Pour se faire une idée bien claire des dernières circonstances, il est indispensable de jeter un coup d'œil rétrospectif sur un passé fort éloigné, mais qui seul peut nous en donner la clef, en nous faisant voir comment, depuis longtemps déjà, germaient profondément en Autriche des idées et des vœux

que, faute d'y prêter une juste attention, on a fait arriver tout à coup à une violente explosion.

L'Autriche, à proprement parler, n'est sortie du moyen âge qu'avec le règne de l'impératrice Marie-Thérèse. Cette souveraine illustre aborda la première, avec autant de sagesse que de fermeté, le champ des réformes dans tous les départements de l'administration publique, et chercha en même temps à leur assurer un accueil favorable et bienfaisant en propageant l'instruction et les lumières dans toutes les classes de son peuple. Celui qui voudrait apprécier les institutions de cette princesse, dont l'âme était aussi pénétrée de piété pure et de profonde bienveillance que ses actions font preuve d'un esprit conséquent; celui qui, disons-nous, voudrait apprécier ses institutions en raison des progrès de nos jours et des idées qui s'y développent, se détournerait sans doute avec peu de satisfaction de plus d'un acte de ce règne; mais si ces lois-là seules sont sages, où se reproduit exactement l'empreinte du temps pour lequel elles ont été faites, et qui tiennent compte du développement du sentiment moral et de l'intelligence des hommes sur qui elles doivent avoir puissance et vigueur, la législation du règne de Marie-Thérèse, de ce règne si souvent menacé, soutiendra avec avantage la comparaison avec celle de tout autre.

Son digne fils, l'empereur Joseph, persévéra énergiquement dans la même voie et y marqua des progrès rapides. Bien longtemps avant leur proclamation par des assemblées nationales, le sentiment des droits des hommes avait pris racine dans son noble cœur, et l'on peut dire à juste titre de son système de gouvernement qu'il ne connut dans l'État point de classes, mais seulement des individus, et témoigna d'une égale sympathie, d'un égal intérêt, d'une sollicitude pareille pour le bien de tous. Ses ordonnances dans les affaires de l'Église, dans le département de l'instruction publique, pour la censure, pour les relations des agriculteurs, pour la répartition des charges publiques et la réduction des dépenses de l'État,

ainsi que les réformes qu'il introduisit dans la justice et dans l'administration publique, sont encore aujourd'hui, après tous les progrès que la science a faits depuis un demi-siècle dans ces diverses branches, un témoignage incontestable d'un esprit éclairé et de sentiments élevés.

Il faut cependant dire de ce règne qu'il ne connut pas ou ne sut pas apprécier le haut prix des deux institutions qui, dans les temps récents, ont si décidément acquis la confiance et l'affection des peuples, et qui offrent aux gouvernements éclairés une nouvelle source si abondante de pouvoir, nous voulons dire l'indépendance des communes dans la gestion de leurs propres affaires, et une représentation nationale qui soit l'organe dûment reconnu des opinions, vœux et besoins du pays. L'impossibilité par là que l'esprit communal prît un heureux développement, la dissolution des corps des états provinciaux opérée sans qu'on songeât à les remplacer par une représentation du pays plus fidèle, et la négligence apportée à l'égard de la diète hongroise fondée sur les lois du pays, furent des résultats qui indisposèrent et mécontentèrent plusieurs classes de la société et devinrent, pour ce règne et les règnes suivants, une source de cruels embarras.

Le gouvernement de l'empereur Léopold et la première période du règne de l'empereur François eurent à lutter avec ces embarras, auxquels vinrent encore s'ajouter des guerres extérieures et des dangers pour la monarchie. Ces combats, où l'affection et l'attachement des Autrichiens pour la dynastie et le monarque se manifestèrent glorieusement, détournèrent l'attention du gouvernement et des souverains des réformes intérieures; mais ils augmentèrent aussi par là les vices qui demandaient réparation et aggravèrent le malaise de la position, conséquence rigoureuse de réformes commencées et non poursuivies, ou même en partie révoquées.

La paix assurée en 1815 pour une longue suite d'années réveilla l'espoir qu'on aborderait enfin le champ des réformes dans la législation et les institutions intérieures avec plus

de courage et de persévérance; et l'exemple de la plupart des peuples civilisés, ainsi que l'influence de plus en plus envahissante de l'esprit du siècle, enseignaient que ces réformes jettent des racines plus solides en marchant de pair avec une représentation du pays bien constituée, et trouvent les meilleures garanties de leurs heureux effets dans la conviction et le consentement de ceux dont elles doivent régler les intérêts. Mais plus cette persuasion gagnait de terrain dans les pays voisins et se communiquait par là à la monarchie, et plus redoubla la crainte du mouvement inséparable des institutions constitutionnelles, lequel, dans les premiers essais de leur établissement, doit nécessairement être plus insolite et plus désordonné que dans les lieux où une plus longue pratique et une plus longue habitude a enlevé à la vie politique quelques-uns de ses rudes dehors et de ses traits blessants.

Il y avait peut-être un moyen de se passer d'institutions constitutionnelles, ou du moins d'en rendre l'absence moins sensible. Ce moyen eût consisté dans l'accomplissement résolu et persévérant de toutes les réformes législatives et administratives dont l'administration elle-même reconnaissait le besoin urgent et inévitable, de même que l'opinion publique quand il lui était permis de s'exprimer en toute liberté.

Mais le sentiment qui voyait dans tout rapprochement du système représentatif et dans son établissement des éléments inséparables de bouleversement et de destruction, opposa des conseils menaçants et une résistance opiniâtre à toute réforme profonde, dût-elle même partir du gouvernement lui-même. Cette opinion trouva des représentants dans toutes les classes de la société, et même dans les organes du pouvoir. C'est cependant une grave erreur, bien qu'elle soit fort répandue, de penser que les fonctionnaires publics fussent généralement opposés aux réformes et disposés à leur faire résistance. Cette classe a toujours compté dans son sein des hommes respectables et d'une haute intelligence, qui, parfaitement instruits des besoins de la société et des vices des institutions

gouvernementales, ne négligeaient aucune occasion de démontrer avec franchise et libéralité la nécessité de profondes réformes. Les archives de toutes les autorités administratives dans les départements de la justice, de l'intérieur et des finances, prouvent de la manière la plus infaillible qu'il n'avait pas manqué là de propositions approfondies propres à satisfaire à de justes vœux et à fonder la persuasion que le gouvernement connaissait bien sa position de médiateur, et vouait aux intérêts de la généralité une attention uniforme, dégagée de toute prédilection et de tout préjugé, par une meilleure organisation des cours judiciaires, des autorités administratives, de l'instruction publique, des établissements de bienfaisance et de charité, de la répartition des charges publiques, de la formation de l'armée, de toutes les institutions enfin qui ont pour but d'assurer la position légale et le bien être commun de toutes les classes dans l'État.

On ne manqua ainsi ni de conseils ni de matériaux pour déployer dans les nombreuses branches de la législation une activité riche en résultats, et les événements de tous les jours imposaient la conviction que la confiance dans les vues du gouvernement et la coopération de toutes les classes à son but seraient exclusivement le prix de solides garanties contre l'arbitraire et de la ferme résolution de marcher dans la voie des réformes conformément aux exigences du siècle.

La publicité des actes du gouvernement et leur contrôle par l'opinion publique sans entraves dans son expression pouvaient seuls offrir ces garanties. Ces concessions eussent formé la préparation naturelle et la plus propice aux institutions représentatives, car la forme constitutionnelle d'un État n'est autre chose dans son essence que la représentation de l'opinion publique par les organes qu'elle a légalement élus. Ce prélude eût en même temps comblé, pour le gouvernement et le pays, cette phase de transition qui conduit à l'éducation politique et limite le domaine des passions.

La poursuite résolue d'une telle marche dut trouver des ad-

versaires, et elle en a trouvé dans toutes les classes, parce qu'il y aura toujours des hommes qui se soumettront plus volontiers à un mal, si grave qu'il soit, qu'à une position inconnue; mais il est plus difficile de s'expliquer pourquoi même des réformes sociales, qui ne touchaient pas immédiatement la forme politique de l'État, furent ou entièrement arrêtées ou exécutées avec une irrésolution qui devait nécessairement en faire manquer le but. La raison en était en partie dans l'organisme compliqué du gouvernement, en partie dans l'absence d'unité au centre du pouvoir. La multiplicité des membres du premier n'était guère favorable aux travaux législatifs; elle les disséminait habituellement en une masse de propositions divergentes qui aggravaient sans cesse pour le pouvoir la difficulté de prendre une décision, en donnant un nouvel aliment au doute; et comme, au centre même, il n'y avait pas de système de gouvernement franchement dessiné, et qu'il n'y prédominait pas une pensée directrice, la lutte des principes s'y renouvelait habituellement et empêchait de résoudre les questions sur des bases solidement établies.

Une paix de vingt ans avait ainsi peu contribué à affermir la confiance, à fortifier le respect et la considération du gouvernement et à accomplir dans l'intérieur ces réformes auxquelles les peuples reconnaissent les avantages d'un gouvernement attentif et vigoureux. La monarchie, à l'avènement au trône de l'empereur Ferdinand, n'était pas entourée de dangers extérieurs; toutes les circonstances faisaient même espérer la durée d'une plus longue paix; mais la nécessité des réformes à l'intérieur devenait plus urgente par les longs délais qu'on y mettait; le désir qu'elles excitaient devait aussi devenir de plus en plus vif, et la confiance dans leur accomplissement s'affaiblir de jour en jour. Si la prospérité des provinces n'avait en général pas souffert, et si l'on ne pouvait méconnaître dans quelques branches d'industrie un hardi développement, la position de l'État inspirait cependant à bien des égards de graves inquiétudes. Cette position s'annonçait

en divers sens par le désordre dans l'économie politique, par l'état progressif de la dette publique, par les tristes mesures prises par suite de ces circonstances, et plus encore par un esprit de sourd mécontentement dans les classes éclairées de la population.

La monarchie était entourée de pays amis où la forme constitutionnelle se développait à la place des formes antérieures, et était entrée rapidement dans les mœurs de toutes les classes du peuple par la publicité des débats et l'examen public de tous les vices du gouvernement. Dans la monarchie autrichienne, un contraste frappant prenait dans le même temps des proportions de jour en jour plus tranchées. Une moitié de cette monarchie possédait une constitution complètement rédigée depuis plusieurs siècles, et, par elle, le droit de participer à la législation et de contrôler les actes du gouvernement. Si cette constitution n'était plus en rapport avec les exigences qu'imposent les idées de nos jours, il se développait cependant sous son abri une volonté irrésistible d'abolir les abus, de pousser le gouvernement dans la voie des réformes et d'appliquer l'activité commune des meilleures forces de la nation à tout ce qui semblait avantageux au bien public. De pareils efforts ne pouvaient demeurer sans résultat, et pendant qu'ils conduisaient d'une manière évidente au développement des biens moraux et matériels du pays, ils ne conspiraient jamais à obtenir ces avantages aux dépens de la partie de la monarchie qui ne combattait pas avec les mêmes armes. Sous l'influence d'excitations aussi puissantes, le désir d'avoir de pareilles institutions constitutionnelles et une représentation nationale indépendante ne devait-il pas s'élever enfin, par la force de la conviction, à la forte volonté de l'accomplir? Les indices infailibles ne manquèrent pas; et une presse indépendante les eût exposés d'une manière incontestable, si toute libre expression ne lui eût été interdite. Les états provinciaux eux-mêmes, qui, par leur organisation défectueuse, n'ont jamais pu jeter de profondes racines dans l'opinion publique, essayè-



rent à plusieurs reprises de faire valoir leur position et leur droit à la représentation des intérêts du pays. Mais ces essais aussi, bien qu'ils fussent fréquemment appuyés par des organes du gouvernement, échouèrent devant la crainte que des réformes et des concessions isolées n'entraînaient le pays d'une manière irrésistible dans la voie de la révolution, parce que les hommes qui prononçaient en dernier ressort ne pouvaient se défaire de la conviction que la révolution, comme bouleversement violent des relations existantes, et la réforme, qui règle ces relations conformément à l'esprit du temps, n'exprimaient pas des idées opposées, mais étaient seulement des alliés secrets qui conduisaient au même but final de dissolution.

Une telle diversité d'interprétation entre les sentiments qui entouraient le trône et ceux qui germaient dans le peuple devait aggraver de plus en plus la situation, et soulever même, dans une population calme, réfléchie et sincèrement dévouée aux institutions monarchiques et à la dynastie, une disposition d'esprit qui, au premier choc du dehors ou de l'intérieur, pouvait aboutir à une redoutable explosion.

C'est une chose remarquable et constatée par des faits nombreux que cette tendance de l'opinion publique était connue dans tous les cercles du gouvernement, qu'elle y causa de vives inquiétudes, et que cependant on ne chercha ni à la combattre ni à la prévenir par quelques actes de vigueur prononcés. S'il ressort de là quelque blâme pour les organes du pouvoir, il faut convenir en même temps que les vastes institutions de la police lui offraient des armes bien moins redoutables qu'on ne se plaisait à le penser. Accablées sous le poids de notes isolées et distraites de la connaissance des grands événements, ces institutions étaient forcées de manifester leur existence par de mesquines tracasseries dans l'ordre inférieur, et dans l'ordre élevé par des révélations incertaines et sans importance. Il reste véritablement à savoir si la presse la plus libre n'eût pas rendu des services plus es-

sentiels à la découverte réelle de l'état de choses que cette police à tant de bras et armée de tant de ressources pour exercer sa vigilance.

Tandis qu'en raison de ces circonstances, l'état de malaise devenait de jour en jour plus sensible dans toutes les parties, à l'intérieur de la monarchie, tandis que les liens de la confiance se relâchaient de plus en plus et que s'affaiblissaient la force morale et la considération qu'il faut à tout gouvernement dans l'opinion publique, il arriva un de ces événements dont la réaction sur une grande partie de l'Europe était inévitable. Une révolution avait en France, au mois de février 1848, renversé, en moins de quelques heures, un trône et détruit l'édifice gouvernemental. Les suites de cette convulsion se firent bientôt sentir au delà des Alpes et du Rhin.

En Allemagne, la désaffection, qui germait depuis longtemps dans les esprits contre la diète, fit explosion, et des députés se réunirent de toutes parts pour préparer la convocation de représentants chargés de préparer en commun une constitution pour l'Allemagne. A Berlin, la population s'insurgea et exigea du gouvernement, avec impétuosité et violence, des institutions constitutionnelles et un système politique en harmonie avec elles.

A Vienne, où les manifestations furent moins menaçantes, sans être moins fermes et moins prononcées, il s'improvisa des députations pour opérer l'éloignement des conseils du monarque de personnes chargées de la haine populaire et obtenir des concessions qui rendissent impossibles la durée et le renouvellement de l'ancienne oppression.

Des édits rendus directement par l'empereur, et fort probablement sans délibération préalable en conseil, eurent pour suite, les 13, 14 et 15 mars, la suppression de la censure, l'institution d'une garde nationale et l'assurance d'une constitution avec le concours des députés de tous les pays autrichiens. A ces déclarations importantes, que la population accueillit avec des transports d'ivresse, succéda, le 20 mars, la formation

d'un ministère presque entièrement étranger aux actes antérieurs, et chargé de l'accomplissement de ces déclarations.

Ce fut peut-être la première fois que six hommes se réunirent dans un cabinet qui n'avaient jamais auparavant échangé l'expression de leurs principes, qui n'étaient point convenus entre eux d'un système politique, et qui se trouvaient ainsi obligés d'attendre, pour tracer leur programme et la marche à suivre, que le gouvernement commençât à fonctionner. Le sentiment que décliner leur tâche dans une pareille circonstance serait augmenter les embarras du gouvernement et donner justement prise à des reproches de faiblesse et de lâcheté, pouvait seul surmonter les considérations qui les auraient empêchés d'accepter une position faite à plusieurs membres, même sans qu'on eût demandé leur avis. Mais il était inévitable que, malgré le désir de marcher d'accord, on ne considérât peu à peu la tâche imposée sous différents aspects, et qu'on ne se rendît compte des difficultés de l'exécution. Dès les premiers jours après la composition du premier ministère, cinq de ses membres se retirèrent, et cinq autres nouveaux venus prirent les portefeuilles vacants des finances, de la justice, de la guerre, du commerce, des travaux publics et des affaires étrangères; mais le vétéran destiné à ce dernier département n'entra en fonctions que longtemps après.

Pour peu que l'on juge sans prévention la situation de la monarchie dans cette période, on arrivera à se convaincre que la position du nouveau ministère n'était ni flatteuse ni digne d'envie. On a rarement vu un cabinet assiégé de plus grandes difficultés et dans une circonstance où les forces morales et matérielles du pouvoir avaient subi une secousse si profonde par les événements précédents, et où manquaient à un tel point toutes les conditions qui auraient pu leur faire espérer une extension rapide. Dans la capitale, le passage subit d'un système au système opposé avait laissé une excitation qui se faisait jour ou par des exigences inadmissibles, ou par

les espérances les plus téméraires. La liberté que l'on venait de réaliser à si peu de frais avait fait oublier que les plus grands biens de l'homme doivent être achetés par des sacrifices et demandent de la persévérance pour être solidement conservés.

Un bien facilement acquis est habituellement accompagné de la crainte que la possession n'en soit pas assurée, et cette crainte, on la tourna contre le gouvernement, que l'on crut seul endommagé par la liberté. Le spectacle d'une révolution sans effusion de sang, car, malgré quelques malheureux accidents, tel avait été le mouvement qui la précéda, sembla augmenter le nombre de ses partisans et détourner les regards de la gravité des dangers de toute commotion. Arriver promptement à la possession ininterrompue de tous les biens qu'une constitution libérale garantit au citoyen, voilà quels étaient le vœu unanime et la demande expresse adressés au gouvernement. Mais plus celui-ci se montrait disposé à céder au vœu général, moins il lui était permis d'oublier que les institutions organiques étaient maintenant, moins qu'auparavant, dans le domaine de sa juridiction, et qu'en augmentant le poids de sa responsabilité, elles pouvaient amener le danger de nouveaux dérangements dans les institutions sociales. Le mouvement accompli au centre s'était communiqué à toutes les parties de l'empire et avait provoqué une affluence d'individualités qui n'étaient pas toujours guidées par des principes fort purs et qui entretenaient en partie la défiance et l'excitation afin d'arriver sous leur abri à des fins individuelles. Sous l'ancien système un tel état eût demandé un surcroît de vigilance et d'activité de la part des organes de la police; mais en ce moment la prudence conseillait un usage fort modéré de ce recours, afin que la défiance n'augmentât pas encore le mal auquel on voulait parer.

L'excitation fébrile que le mouvement parti de la capitale causa dans toutes les provinces eut pour suite inévitable que de nombreuses députations de comités et de corporations ac-

coururent pour obtenir la réparation de griefs réels ou prétendus et des décisions favorables à l'égard de vœux et de réclamations qui, en partie, étaient depuis plusieurs années en suspens. Il était naturel que la conduite du ministère, vis-à-vis de ces députations, donnât la mesure de la sincérité des sentiments du gouvernement pour la liberté constitutionnelle; il était ainsi du devoir du ministre de l'intérieur d'entrer avec ces députations dans un sévère et profond examen de leurs griefs, de leur accorder toute considération possible dans les limites que la nouvelle forme politique avait tracées et d'affermir dans les provinces l'impression de la franche volonté du gouvernement d'agir selon le nouveau système. Comme là-dessus il n'y avait qu'une seule voix dans le cabinet, il n'était pas difficile d'adopter une manière d'agir concordante; mais il était plus difficile de faire bien comprendre aux nombreux réclamants que le pouvoir du gouvernement absolu de faire des changements ou de nouvelles modifications dans les prescriptions légales ne pouvait plus trouver d'application selon le nouvel ordre de choses. Quelques concessions à de pareilles députations ont fourni texte ultérieurement à de graves reproches; celles surtout faites à une nombreuse députation venue du royaume de Bohême, et livrées à la publicité, ont été diversement attaquées. Mais la réponse favorable donnée à cette députation ne contient autre chose que la reconnaissance de ces droits individuels auxquels la loi fondamentale devait bientôt après donner sa sanction, et ne pouvait, comme tout ce qui se ferait, avoir de valeur permanente que jusqu'à la convocation de la diète. Les dispositions les plus importantes à l'égard de l'égalité de droit et de représentation, de la position égale de toutes les communions religieuses dans l'État, de la sécurité personnelle, de l'autorité judiciaire et de l'indépendance de l'administration provinciale et communale, sont en parfaite harmonie dans le projet de constitution qui émana de la diète et dans la constitution octroyée par le gouvernement.

Le cabinet s'était proposé la même ligne de conduite pour les dispositions générales qui ne pouvaient être différées jusqu'à la réunion de la diète : maintien rigoureux des concessions faites dans leur acception libérale et leur concordance avec les institutions politiques qui trouveraient leur base dans la loi fondamentale. La loi de la presse du 31 mars, qu'on a si rudement menée, devait servir de point de transition de la censure la plus oppressive à la pleine liberté de la presse, et fournir à la diète, par l'expérience, les moyens d'accorder à la société, par une loi permanente et l'établissement du jury, la protection dont elle a besoin en face de la liberté de la presse.

La formation de la garde nationale fut réglée par le statut organique du 8 avril en attendant une loi définitive sur la milice bourgeoise, et l'on employa tous les moyens possibles d'en hâter l'armement et l'équipement.

L'état d'excitation des populations de la campagne avait sa principale source dans la déplorable négligence de régler les corvées d'une manière conforme à l'esprit du siècle; on calma l'irritation en supprimant ces corvées moyennant une indemnité que la représentation nationale réglerait.

On accorda au droit de pétition et d'association tout développement, pourvu qu'il ne dégénérait pas en manifestation dangereuse.

Quoique la réaction des mouvements politiques sur les ressources de l'État se fit gravement sentir dans toutes les parties de l'économie publique, on arrêta immédiatement des changements dans les impôts les plus oppressifs qui devaient promptement soulager les classes les plus pauvres de la population.

La tâche la plus difficile du cabinet consistait cependant à mettre un terme à l'instabilité des circonstances et à la défiance qui s'y rattachait par la publication prochaine d'une constitution conforme aux besoins du siècle, que la convocation de la diète sanctionnerait et compléterait. C'est dans ce

travail, ainsi que dans l'examen de la loi électorale, qui avait également été rendue, et dans la délibération des projets de loi sur l'organisation judiciaire, sur la formation d'associations et de réunions politiques, sur l'organisation des représentations provinciales et communales, sur la garde nationale et le complément de l'armée, sur la responsabilité des fonctionnaires publics et conseillers de la couronne, enfin sur l'initiative du pouvoir et le règlement définitif des obligations du propriétaire tenancier, que devaient résider la tâche et l'efficacité du premier parlement autrichien. La solution de toutes ces questions eût pu satisfaire aux besoins les plus urgents, et l'Autriche aurait pu poursuivre avec bonheur sa nouvelle marche dans la vie constitutionnelle, si le ciel lui eût permis d'en voir régler les premières conditions par un heureux accord du monarque et des représentants de la nation.

Le grand mouvement politique qui avait frappé un puissant État ne devait malheureusement pas lui donner une plus grande unité et une plus grande force, ni à ses peuples la possession assurée de la liberté par une voie aussi paisible. Mais, avant d'aborder ce sujet, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la position extérieure de la monarchie et son effet réactif sur la situation où se trouvaient les conseillers responsables de la couronne.

Les mouvements des journées de mars trouvèrent l'Autriche dans une position isolée vis-à-vis de la plus grande partie des puissances européennes. Le bouleversement politique survenu peu auparavant en France y avait entièrement interrompu les relations politiques. A l'égard du cabinet anglais, il existait déjà, depuis longtemps, un certain état d'irritation par la poursuite de tendances politiques opposées. Les cours allemandes, sans excepter la Prusse, menacées elles-mêmes dans leur existence par l'effervescence qui se développait en Allemagne, craignaient d'encourager la défiance de l'opinion publique en s'attachant plus étroitement à l'Autriche. La Russie regardait avec souci et dépit le réveil de la

vie constitutionnelle et les attaques hostiles de la presse en Autriche. L'alliance avec l'Espagne n'était pas encore rétablie depuis la dernière révolution de palais, et, parmi les gouvernements italiens, on remarquait avec évidence ou des dispositions hostiles ou une hésitation qui, pour avoir la liberté d'agir, attendait la marche des événements. Cette disposition équivoque devint d'autant plus alarmante qu'aussitôt après les événements de mars, à Vienne, une sanglante insurrection éclata dans les provinces austro-italiques, insurrection immédiatement suivie de la violation de la paix de la part du Piémont, laquelle impliqua soudain l'Autriche dans une lutte inégale avant qu'elle eût encore pu s'y préparer convenablement.

Il fallait sans plus tarder sortir de cet isolement, se rapprocher du cabinet dont les conséquences d'un système politique différent nous avaient éloignés et avec lequel des intérêts communs frayaient la route à une liaison plus étroite; inspirer de la confiance aux autres par une conduite franche et pure de toute intervention dans leurs relations intérieures; s'entendre particulièrement avec les cours allemandes sur les moyens de conduire le mouvement qui éclatait de tous côtés à d'heureux résultats sans secousse violente, et d'enlever aux esprits hostiles toute perspective de succès en s'appuyant sur les droits bien acquis et en déployant des forces imposantes.

Quoique l'absence prolongée d'un ministre des affaires étrangères ajoutât de nouvelles difficultés à l'exécution de cette grande tâche, le cabinet parvint cependant à maintenir pour l'Autriche et ses prétentions dans le système politique européen la valeur due à sa position et à sa haute signification. Les regards du cabinet durent avant tout se tourner vers l'Angleterre, dont la médiation dans ce conflit menaçant, en répondant aux intérêts communs, devait être en même temps d'un poids décisif, venant d'une puissance qui, au milieu de tous les orages de l'époque, conservait une situation ferme et paisible. On croit assez communément que l'homme d'État



qui dirige la politique extérieure dans le cabinet anglais nourrit des sentiments hostiles à l'égard de l'Autriche, parce que, dans divers principes et diverses fins, il s'est fréquemment trouvé en contradiction avec l'ancien chef de la politique autrichienne; mais je me sens dans l'obligation de repousser cette erreur. Dans cette période si éminemment chargée de périls pour l'Autriche, le gouvernement anglais n'a jamais démenti les sentiments d'un intérêt amical et d'un appui empressé, mais les a seulement subordonnés aux considérations que lui prescrivait, avec une rigueur inflexible, le système profondément établi de non-intervention dans les mouvements politiques. Ce fut pour moi une impression aussi surprenante que bienfaisante d'acquérir dans les négociations avec le célèbre vétéran Stratford Canning, chargé d'une mission spéciale, les preuves multipliées du jugement éclairé que cet homme d'État portait sur les affaires d'Autriche, de l'attention amicale qu'il vouait aux intérêts de la monarchie, et de la sincérité des regrets que lui inspirait l'inutilité des avertissements donnés depuis longtemps par l'Angleterre sur les dangers qui menaçaient l'Autriche, ainsi que de ses conseils pour la décider à entrer dans la voie d'un développement politique en harmonie avec l'esprit de l'époque.

Le gouvernement français issu des orages de la dernière révolution ne se montra pas non plus hostile au cabinet autrichien, quoiqu'il prit des mesures pour défendre à la guerre qui avait éclaté en Italie de s'étendre au delà des frontières des possessions autrichiennes, et qu'il eût prêté au mouvement de l'Italie une signification plus importante qu'il ne l'eût fait en comptant mieux les forces que l'Autriche pouvait lui opposer. C'est une justice honorable à rendre à ce gouvernement, que ses actes ont répondu à ses déclarations, même après que l'événement n'avait pas justifié ses prévisions et ses calculs.

Si peu qu'il dût y avoir d'obstacles pour fixer les rapports amiables de l'Autriche avec l'Allemagne, c'était pourtant là

une des plus grandes difficultés du cabinet. Élever l'Allemagne de son état de chaos et d'inconsistance à l'unité et au déploiement et développement concentré de ses forces, voilà quel était autant l'intérêt de tous les pays allemands que celui de l'Autriche, et celle-ci avait de plus la mission commune d'assurer par sa réorganisation, d'après des principes analogues et des formes autant que possible concordantes, l'union étroite des deux empires et la poursuite commune des mêmes résultats. Mais exiger que l'Autriche abdiquât l'unité de son empire et renonçât à l'indépendance de sa législation dans tous les intérêts de la société, c'était une prétention qu'on ne pouvait ni déduire de ce but ni justifier par la position d'un État qui de tout temps a possédé une pleine intégrité. Pour ne point laisser de doute sur les sentiments du gouvernement autrichien, et ne point donner temps à ce projet de prendre de profondes racines dans l'opinion publique, le cabinet ne tarda pas à déclarer que l'Autriche ne pouvait accéder à une alliance d'États fédérative conçue dans cet esprit, et qu'il fallait pour son accession, quoiqu'elle la désirât vivement, chercher d'autres principes d'étroite union. Il est à remarquer, comme un fait éminemment digne d'attention, que cette déclaration ne fut suivie d'aucune manifestation de susceptibilité ni d'aucun refroidissement dans les rapports de l'Allemagne envers l'Autriche; bien loin de là, peu de semaines après cette déclaration, arriva la nomination honorable pour l'Autriche d'un archiduc à la dignité de Vicaire de l'empire.

Ainsi, malgré plusieurs embarras à l'intérieur, la position au dehors était devenue plus favorable et plus tranquillisante. Les plus grandes difficultés pour l'union intérieure de la monarchie consistaient dans la vaste insurrection des provinces italiennes et dans les efforts continuels et progressifs que faisait la Hongrie pour s'isoler des autres parties de la monarchie et se créer un gouvernement à part et absolument indépendant.

Les événements, dans l'Italie autrichienne, prirent un ca-

ractère fort sérieux et prouvèrent qu'un mouvement secrètement organisé par tout le pays les avait depuis longtemps préparés, que toutes les classes de la population s'y trouvaient intéressées, qu'il n'y avait aucun moyen pour le gouvernement d'accorder de raisonnables concessions et de faire admettre la conviction qu'un nouveau système redresserait tous les justes griefs. Fidèle au principe que là où la population est entraînée par grandes masses dans des mouvements politiques, et où le fanatisme trouve encore de nouveaux aliments et renforts dans le déploiement de grands moyens de résistance, il est du devoir, de la prudence et de l'humanité de joindre à la plus vigoureuse défense des moyens de conciliation, le cabinet se crut dans l'obligation, indépendamment de l'augmentation au plus haut degré possible des forces matérielles, d'aborder avec franchise et avec les promesses les plus rassurantes la voie de la conciliation. Un homme d'État, dont la conduite précédente dans des pays insurgés avait obtenu plus d'un titre à la reconnaissance, fut pourvu à cet effet de pouvoirs étendus; et lorsque sa position antérieure sembla lui faire refuser la confiance, cette mission de paix passa à un homme d'une intelligence calme et de principes modérés qui n'avait pris qu'une faible part à l'ancien système de gouvernement. On ne négligea même pas de se rapprocher immédiatement des individualités saillantes du mouvement et de donner un plus haut poids aux déclarations rassurantes par la médiation de cabinets amis.

Nous ne devons pas oublier ici un fait qui appartient désormais à l'histoire. Pendant que l'Angleterre et la France ne refusaient pas de reconnaître cet effort et se montraient disposées à l'appuyer, un ambassadeur de la cour de Rome, un prélat auquel on avait confié cette affaire, présenta, avec une froideur dépourvue de tout ménagement, au ministre qui lui détaillait franchement le procédé du gouvernement, la renonciation aux provinces italiennes comme étant le seul moyen pour l'Autriche d'éviter de plus grands périls; et lorsque le

ministre le renvoya aux traités solennels en vertu desquels l'Autriche était en possession de ces provinces, il lui déclara sèchement qu'au moment actuel les traités n'avaient plus de valeur, déclaration d'autant plus surprenante dans la bouche d'un ambassadeur pontifical que le gouvernement romain ne pouvait faire découler son existence légale que de ces mêmes traités et des soins particuliers de l'Autriche à faire agréer les prétentions de cette cour.

Les efforts pacifiques du cabinet échouèrent devant les excitations des partis extrêmes de toutes les contrées de l'Italie, et le déploiement d'une grande force militaire pouvait seul mettre le général, entouré d'ennemis au dedans et au dehors, en état d'affronter les périls qu'amenaient naturellement sa position élotgnée des ressources de la monarchie et l'accroissement des moyens d'attaque aidés de la trahison et de la perfidie. Il y avait de grandes difficultés dans le prompt envoi de ces renforts à l'armée. Bien que les grandes dépenses pour l'état militaire fussent la source principale des embarras et des désordres dans l'économie politique pendant les dernières années de paix, l'armée n'était cependant ni assez forte ni assez bien montée pour fournir promptement à tous les points menacés les renforts commandés par les circonstances. Une grande partie des pays de la couronne étaient faiblement garnis de troupes; dans d'autres, les commandants militaires et les chefs de l'administration civile craignaient que l'affaiblissement de leurs garnisons ne fit éclater des troubles; mais partout on fit observer le défaut d'attelages et de matériaux de guerre comme le principal obstacle à de grands mouvements de troupes. Il fallait ainsi les plus grands efforts pour réparer les négligences commises dans cette partie; et c'est un nouveau titre de gloire pour le grand capitaine d'avoir su pendant longtemps, avec des forces insuffisantes, tenir en respect des ennemis supérieurs; c'est aussi un témoignage honorable de l'activité soutenue et de l'intelligente sollicitude du ministre de la guerre de cette période d'avoir su

mettre l'armée vis-à-vis de l'ennemi en état de soutenir avec tant de succès l'honneur, la gloire et la sécurité de la monarchie.

Si les affaires d'Italie étaient une source d'embarras pour le gouvernement, la position prise récemment par la Hongrie à l'égard de la monarchie n'était pas moins propre à paralyser les forces du nouveau ministère et à amener des conflits qui laissaient entrevoir pour l'avenir des périls de la plus haute gravité. Les feuilles publiques ont souvent supposé que le ministère formé dans les dernières journées de mars de l'année dernière a participé à la séparation absolue du gouvernement central de la Hongrie du reste de la monarchie, ou du moins avait négligé les moyens de l'empêcher. Cette supposition, cependant, repose sur une grave erreur. La Hongrie eut de tout temps son administration indépendante, séparée; le chancelier de cour hongrois en exercice était, à proprement parler, le ministre responsable de l'empereur, traitait directement avec le monarque, et il dépendait de la nature des affaires de décider si l'on entendrait encore un autre conseiller. Le même rapport existait en beaucoup de cas à l'égard du palatin impérial, et les ministres autrichiens n'avaient jamais pour mission, comme tels, d'exercer leur influence sur les actes gouvernementaux hongrois. Il n'y avait que la direction des négociations avec les puissances étrangères, celle de la guerre, des finances et du commerce, qui fussent réservées aux ministres de ces divers départements. La dernière diète de Hongrie fit également rentrer ces intérêts dans la juridiction du ministère hongrois et obtint la sanction royale à cet effet. Cette résolution ne fut cependant pas communiquée au ministère autrichien par la voie légale, de même qu'il ne fut pas non plus instruit officiellement que le roi avait renoncé au droit de nommer les ministres et l'avait passé au palatin, qui nommerait le ministre président et céderait à celui-ci l'autorité de nommer les autres. Bien persuadé de l'effet nuisible de cette séparation, et n'étant pas invité à re-

noncer aux fonctions antérieurement attachées aux divers ministères, le cabinet résolut de les maintenir et de prendre exclusivement, dans la direction des affaires étrangères, de la guerre, des finances et du commerce, toutes les dispositions que les intérêts communs de la monarchie commandaient. Eu égard à la séparation administrative arrêtée déjà de la Hongrie, le maintien du crédit public exigeait cependant que l'on assignât à une partie de la dette nationale les revenus de ce pays. Cette assignation devait en même temps faire comprendre comment, à l'avenir, les intérêts communs des deux parties de la monarchie pourraient être garantis simultanément. Les ministres continuèrent de prendre les mesures militaires et financières et de disposer des facultés de l'État selon l'urgence des besoins; mais les dispositions prises dans les deux administrations centrales se croisèrent fréquemment, comme cela fut notamment sensible à l'occasion d'affaires de troupes et d'argent, et il était facile à prévoir que du conflit on en viendrait à une résistance ouverte. Dans l'intention d'obvier à cette résistance, il fut proposé au ministère hongrois de se réunir régulièrement et de s'entendre pour prendre ces dispositions et de suivre en général une voie qui conduisit à un plein accord sur les vues du gouvernement et sur les moyens de les atteindre, ainsi qu'à l'égalité des principes qui devaient servir de règle à la législation et aux institutions intérieures. A cet appel réitéré à plusieurs reprises, jamais, du moins aussi longtemps que le cabinet conserva sa première composition, jamais les ministres hongrois n'ont fait de réponse; ils poursuivirent sans relâche le but d'exclure dans la Hongrie, comme dans la Transylvanie et sur la frontière militaire, toute influence du cabinet autrichien et de soustraire les ressources de ces pays aux intérêts dont l'administration était commise au gouvernement de toute la monarchie.

Ce procédé du ministère hongrois, et sa résistance continue à agir d'intelligence avec le cabinet autrichien, sont à considérer comme la source principale des malheurs qui,

d'abord, ont frappé la Hongrie même, mais aussi, depuis, toute la monarchie en général, et ont enfin amené une triste guerre civile. L'ambition des chefs du pouvoir hongrois de n'agir que dans l'intérêt d'une seule race de peuple dans les pays hongrois, et de blesser les autres dans leur langue, leurs mœurs, habitudes et vieilles institutions, irrita le sentiment national des autres races et les engagea à la résistance, parce que les Slaves, Allemands, Serbes et Roumans, se rappelèrent que, dans l'ancienne union avec le gouvernement autrichien, ils étaient mieux protégés dans leurs droits et libertés et plus effectivement représentés dans leurs intérêts. Trop faibles pour résister seuls à l'attaque, les Slaves et les Serbes dans la Hongrie, les Saxons et les Roumans dans la Transylvanie, les tribus de ces mêmes races sur la frontière militaire, demandèrent la protection du cabinet autrichien et réclamèrent par des députations leur fusion sous la direction centrale de la monarchie.

L'opposition à la domination hongroise était tellement grande, la demande si juste, et la concession en était si conforme à l'intérêt de la monarchie, que le cabinet ne put qu'exprimer ses vives sympathies et sa persuasion que c'était une demande de bonne politique qui ne pouvait souffrir de refus. La marche des événements ultérieurs avait cependant aggravé ses communications avec le monarque. Les hommes au pouvoir, dans la Hongrie, par des démarches hostiles contre le trône, appuyées sur de prétendues promesses, surent faire avorter les plaintes et les prières les plus animées des députations et les représentations les plus énergiques du ministère, et prolonger une situation qui ne laissait plus entrevoir d'autre solution qu'une sanglante discorde.

Observons ici une preuve remarquable de ce fait que les hommes, dans leurs jugements, lorsqu'il s'agit de mouvements politiques, se laissent plutôt aller à un sentiment vague qu'à une réflexion calme. Dans le conflit entre deux ministères, dont l'un s'efforça, par tous les moyens possibles, d'af-

faiblir les ressources de l'Autriche, ce qui porta en même temps les coups les plus sensibles au commerce et à la prospérité commerciale de la capitale, l'opinion, dans cette capitale même, était en faveur des hommes du pouvoir hongrois, tant s'était enracinée la crainte, ou plutôt tant l'opinion s'était accréditée, à l'aide de fausses interprétations adroitement répandues, que la résistance du cabinet autrichien tendait à l'oppression de la liberté et non au maintien de l'unité et des forces de la monarchie, ainsi que de sa paix et de sa prospérité, leurs conséquences immédiates.

Après cet aperçu sommaire des circonstances telles qu'elles se présentèrent à l'intérieur et au dehors de la monarchie après les journées de mars, nous reprendrons plus facilement le fil des événements afin de bien juger les actes qui les ont accompagnés. Au milieu des vœux nombreux pour des réformes partielles et pour la suppression des vices sensibles dans l'État, qui se firent entendre dans tous les cercles de la société ainsi que dans tous les pays, on distingua avec un assentiment général celui de régler les nouveaux rapports de la monarchie par la publication très-prochaine de la loi fondamentale promise et de rétablir par là, à la place d'une situation en complète dissolution et qui n'était plus tenable, le bon ordre, la clarté et la sécurité dans les rapports loyaux des citoyens.

Ce besoin fut vivement recommandé aux ministres par les représentants les plus éclairés de l'opinion publique, et ils en reconnurent eux-mêmes toute la portée. Ils suivirent à la fois cette impulsion et leur propre jugement en prenant la résolution de ne pas différer la mise en vigueur de la nouvelle constitution jusqu'à l'époque où il serait possible de réunir pour la première diète les représentants de tous les pays.

La délibération de la constitution dans toutes ses parties forma ainsi pendant quelque temps le travail le plus important du cabinet, après qu'il en eut examiné soigneusement les diverses dispositions de concert avec quelques hommes dignes



de confiance de la capitale et de toutes les parties de la monarchie.

Cette délibération eut pour résultat la publication faite au 25 avril de la constitution, qui bientôt eut le sort de ne plus appartenir qu'à l'histoire, malgré le peu de voix qui s'élevèrent contre elle lors de son apparition.

Comme le blâme déversé plus tard sur cet acte fondamental s'attaque à ce qu'il fut octroyé à l'établissement d'une première chambre à titre de sénat et à plusieurs lacunes dans le corps de la loi, quelques éclaircissements sur ces divers points ne seront pas ici déplacés.

Il est de fait incontestable qu'une constitution délibérée entre les organes librement élus des pays doit inspirer une plus grande confiance à la nation et renfermer des garanties plus solides de son inviolabilité; mais il est également prouvé par l'expérience qu'une nombreuse assemblée, surtout quand elle est encore neuve et peu exercée aux débats d'intérêts publics, ne mettra le sceau définitif à une œuvre aussi compliquée et qui touche à tant d'intérêts divers qu'avec une grande perte de temps et qu'au prix de peines, de combats et d'efforts indicibles. La convocation de la diète n'excluait pas, d'ailleurs, l'examen, et laissait un champ libre aux moyens de la compléter et d'y faire toutes les réformes nécessaires; et cette convocation en formait une des principales bases. Bien loin de prétendre à la perfection, la constitution du 25 avril ne pouvait déduire ses droits à la reconnaissance que de ce seul fait qu'elle tenait compte de l'esprit libéral du temps auquel elle devait sa naissance, qu'elle ne laissait sans garantie aucun des droits essentiels de l'homme, et organisait la représentation nationale de telle sorte qu'aucun intérêt et aucune classe de la société ne pouvaient se croire négligés.

Si l'accomplissement de ces conditions donne la mesure d'une bonne constitution, l'Autriche, sous les auspices de celle-là, pouvait espérer, avec des représentants éclairés et intègres, un développement de sa prospérité matérielle et mo-

rale pareil à celui des pays les plus favorisés. Si elle avait des défauts, quelle autre constitution n'en a pas? Et la réunion périodique d'un parlement, pénétré de la haute importance de ses devoirs, et suffisamment armé de lumières et d'indépendance pour exercer une vigilance sévère sur les actes du gouvernement et prêter un puissant appui à tout projet, à toute entreprise utile, n'offrait-elle pas un recours assuré contre ces défauts?

En comparant les diverses constitutions des pays de l'Europe et les trois constitutions que l'Autriche s'est données successivement en peu de temps, on remarquera presque dans toutes les mêmes idées fondamentales, et la seule différence existe dans les formes de l'accomplissement du droit de participer à la législation. La constitution du 25 avril n'a pas non plus prétendu au mérite de l'invention; elle était en grande partie calquée sur la constitution belge, et l'on avait choisi celle-ci pour modèle, parce que, étant issue de circonstances qui ressemblaient, sous beaucoup de rapports, aux idées dominantes actuelles, elle avait répandu une telle sécurité, une telle satisfaction, un tel esprit national, une si grande prospérité dans ce royaume, qu'il s'est placé au rang des pays les plus heureux de l'Europe.

Si divers que soient d'ailleurs les jugements à l'égard de ce désir d'arriver promptement à une situation légale consolidée, il n'est personne, quels que soient ses principes et sa profession de foi politique, qui ne soit obligé de reconnaître, avec un sentiment de profonde douleur, combien l'Autriche eût été heureuse en persévérant dans la voie constitutionnelle, et combien l'on eût épargné à la patrie de souffrances et d'angoisses si l'on eût réservé le temps et le travail consacré à la rédaction d'une nouvelle loi fondamentale au développement organique des institutions et des lois que les nouveaux rapports de la monarchie commandaient impérieusement.

A côté de la loi fondamentale parut la loi provisoire élec-

torale, et on objecta à celle-ci, de deux côtés opposés, qu'elle accordait à la propriété une trop faible influence sur la représentation nationale, et que le système de l'élection indirecte justifierait plus difficilement dans la représentation l'expression exacte de la confiance. La composition des assemblées, dans ces derniers temps, a suffisamment démontré combien, sous ces rapports, les calculs et les prévisions les plus profondes ont été trompés, et l'on pourrait bien en induire cette leçon que, lorsque les idées prédominantes de l'époque donnent à l'éducation distinguée et au mérite individuel un égal droit de participer aux débats publics, les efforts du pouvoir pour annuler cette tendance demeurent ordinairement sans succès.

Avec ces deux grandes lois organiques, l'Autriche devait inaugurer sa nouvelle configuration politique, la révolution arrêter son cours, et commencer le règne de réformes constitutionnelles. Si divers que fussent les jugements à l'égard des concessions qu'elles renfermaient, et si bien fondée que fût la crainte qu'inspirait l'esprit de la population peu préparée à les recevoir, et la considération qu'une si grande portée de libertés politiques, pour être remise sans dangers entre les mains du peuple, exige que ce peuple soit arrivé à une certaine maturité politique, ait acquis par la pratique et l'habitude la connaissance des intérêts les plus importants de la société et soit guidé de ce jugement éclairé qui seul donne une juste convenance aux sentiments, au caractère et à la manière d'agir, il fallait cependant que le premier ministre constitutionnel persévérât avec fermeté dans l'intention d'éviter tout ce qui pourrait donner le moindre aliment au soupçon que le pouvoir avait en vue de révoquer les premières concessions qui ne lui avaient pas toujours été arrachées par la voie légale.

Cette défiance n'eût fait qu'entretenir la révolution, parce que la crainte que le pouvoir, dans des circonstances favorables, ne révoquât ses concessions, eût inévitablement fait exi-

ger de nouvelles garanties. Mais, en dehors de ces objections, les concessions faites jusqu'alors s'accordaient bien avec le principe de la monarchie et avec des institutions constitutionnelles où tous les pouvoirs établis peuvent gérer les fonctions de leur ressort avec indépendance et vigueur. Tandis que le nouvel édifice politique donnait, au moyen de ces institutions organiques, pour l'égalité de tous les citoyens devant la loi, pour une large représentation nationale, pour la publicité et le contrôle de tous les actes du pouvoir, pour la sécurité individuelle la plus étendue, ainsi que pour la liberté de conscience et d'opinion, toute garantie contre l'arbitraire et le privilège, ces institutions réservaient à la couronne une pleine part à la législation, l'exécution des lois et la disposition de tous les moyens propres à protéger la paix intérieure et extérieure de l'État.

Le système politique suivi depuis diffère peut-être, en quelques points essentiels, de celui du cabinet précédent; il a cependant professé les mêmes principes dans la constitution promulguée au mois de mars; et si la constitution délibérée par la diète fût parvenue à être exécutée, ces mêmes principes y eussent également obtenu une sanction solennelle, parce que les idées profondément enracinées aujourd'hui ne reconnaissent qu'en eux une position légale assurée et le moyen de calmer les sentiments surexcités de la société. Mais plus on avancera dans le développement politique, et plus on se convaincra que toute constitution est uniquement le champ dans lequel le pouvoir accomplit son cours régulier, tandis que la représentation nationale, appuyée par l'intelligence et une volonté intègre, forme l'élément vivifiant qui donne protection aux droits des individus et force et vigueur à la sommité de l'autorité gouvernementale.

Les premières impressions de ces lois organiques ne furent pas de nature à faire craindre du mécontentement ou de la résistance; la capitale garda une attitude calme, et les jugements arrivés des provinces étaient en grande partie satisfai-

sants. Alors survint un de ces événements qui dans les secousses politiques conduisent souvent de causes peu significatives à des résultats de la plus haute importance.

La garde nationale de la capitale avait continué de se former, de s'organiser et de s'équiper; on ne s'entendait seulement pas encore d'une manière fort claire sur sa destination et sur sa position, incertitude d'ailleurs facile à s'expliquer par la nouveauté de l'institution.

Chargée de former le principal appui du pouvoir exécutif pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique, elle était représentée par un conseil d'administration élu par elle, lequel devait former en même temps l'organe intermédiaire avec le pouvoir dans toutes les questions relatives à son établissement. Mais, en dehors de ce corps, il s'était formé, au sein de la garde nationale, un comité central qui étendit le cercle de ses attributions à l'examen des circonstances politiques, des événements publics et des mesures du pouvoir. Cet empiètement n'amena pas seulement des divisions avec le pouvoir, mais il troubla l'unité et la concorde au sein même de la garde nationale et blessa en même temps le principe établi dans tout pays constitutionnel qui défend aux corps armés de se constituer en corps délibérants. Il était du devoir du ministre de l'intérieur de faire sentir à la garde nationale cet abus et de décliner les demandes ou griefs qui résulteraient de pareils empiètements. La continuation conséquente de ce procédé donna l'espoir que dans son propre intérêt la garde nationale reconnaîtrait la nécessité de respecter ces principes.

Mais lorsque cet espoir fut trompé, et que même plusieurs voix désignèrent l'empiètement impératif comme le seul moyen d'arriver au but, les ministres n'hésitèrent pas à exiger, dans un langage modéré, mais ferme et décidé, la suppression de cette irrégularité.

On ne sait pas encore fort bien comment, lorsqu'une députation était venue exprimer au ministre de l'intérieur sa soumission aux arrêtés et le désir qu'il ne fût pas donné suite

à l'ordre du jour non encore rendu à cet effet, désir auquel le commandant en chef s'était montré favorable, cet ordre du jour fut cependant rendu, lequel, par la demande qu'il contenait et quelques expressions blessantes, provoqua un soulèvement dans le comité et le corps de la garde nationale. Lorsque, le lendemain, les ministres délibéraient dans les salles habituelles du château, arriva une nombreuse députation demandant la révocation de l'arrêté; n'ayant pu l'obtenir, elle fut rejointe par d'autres députations, auxquelles succédèrent bientôt de nombreuses divisions de la garde nationale et de la légion académique qui s'avançaient l'arme au bras. Tout ce monde permit que, malgré toutes les mesures de prévoyance, les cours, les corridors et vestibules du château fussent encombrés par des hommes de toutes les classes, lesquels appuyèrent la demande faite par la première députation, et, allant même plus loin, demandèrent, à la suite d'autres députations, la révocation partielle de la constitution du 25 avril, la convocation d'une diète constituante, la suppression d'une première chambre, et quelques modifications dans la loi électorale. C'était là évidemment une sorte de contrainte morale à l'égard du ministère, et la manifestation de moyens de force matérielle pouvait conduire à l'application, quand même cette dernière n'eût pas été préméditée. Des divisions de gardes nationaux avaient paru au château sans ordre; d'autres prenaient, par leurs démonstrations, publiquement part au mouvement politique. Dans ces circonstances, leur position commandait d'abord aux ministres de calculer les moyens de résistance qu'ils pouvaient opposer à une démarche entièrement illégale. L'emploi de la force contre la force n'était pas seulement un droit, mais même un devoir. Cependant l'invitation adressée aux commandants en chef de la garde nationale et aux chefs militaires de s'expliquer sur l'état de leurs forces et leur pouvoir de repousser des actes de violence eurent pour résultat que ces chefs, avec les moyens à leur disposition, ne pouvaient répondre du succès de la résistance.

Les ministres employèrent alors le second moyen de sauver l'inviolabilité de la prérogative du trône en voulant donner leur démission, en raison du manque de confiance dont ils étaient l'objet, en laissant à leurs successeurs le soin de décider sur les réclamations.

Ce procédé, en tout conforme au principe constitutionnel, ne fut pas non plus admis, et les orateurs du mouvement, se reportant à l'attitude peu sûre de la foule, demandèrent une décision favorable immédiate. Si les ministres n'eussent eu en vue que le maintien de leur considération, le refus de la décision demandée n'eût point laissé de doute; mais ils devaient compter comme un de leurs devoirs les plus sacrés la défense du respect de l'inviolabilité du trône. Pour échapper au péril d'exposer celle-ci, ils se soumirent volontairement au moindre mal, à encourir le reproche de faiblesse, en conseillant au monarque d'accorder les concessions requises. Ils ne se dissimulèrent pas, en agissant ainsi, que l'autorité, sans laquelle il n'est plus possible qu'une position éminente soit tenable, serait en même temps brisée, et ils offrirent leur démission.

Cette conduite a été jugée si diversement qu'il me semble permis de m'y arrêter un instant. On a reproché au ministère, et particulièrement au ministre de l'intérieur, de l'indulgence et de la faiblesse, parce qu'il n'a pas essayé d'opposer la force aux instances violentes qu'on lui fit pour la révocation d'un arrêté. Les espérances d'un résultat favorable se fondent en partie sur ce fait que, d'après les explications de beaucoup de gardes nationaux, le mouvement qui avait lieu n'était pas préparé, et qu'une grande partie des divisions sorties ne savaient pas auparavant pour quel but elles étaient commandées. On peut répondre à ce reproche que l'on montre ordinairement de la faiblesse et de l'indulgence quand on espère par là se maintenir dans une position; mais celui qui renonce à une position, parce qu'il ne veut pas faire le sacrifice de ses convictions, ne fait pas du moins preuve de faiblesse, et si cependant il conseille en même temps l'indulgence, il faut qu'il

y soit déterminé par d'autres motifs. Ces motifs ne pouvaient être que le doute du succès, ou la persuasion que le succès même serait nuisible à l'intérêt monarchique et dynastique. Admettons qu'il n'y eût pas de plan exactement calculé, pourtant il est de fait que plusieurs députations réclamèrent avec fermeté et persévérance, que ces députations sortaient de la garde nationale et de la légion académique, et qu'elles trouvèrent appui et protection dans ces corps ainsi que dans la nombreuse foule qui entourait et encomrait le château. Cet esprit n'était sans doute pas celui de toute la garde nationale, car il s'y est toujours trouvé un certain nombre d'hommes qui savent qu'une institution établie pour la protection de l'ordre ne doit pas s'opposer au pouvoir dans le maintien de cet ordre, et qu'il est d'autres moyens de se débarrasser de personnes ou de mesures odieuses. Mais lorsque le commandant en chef déclare ne pouvoir compter sur la coopération du corps qu'il commande, il y aurait sans doute témérité de fonder des mesures sur cet appui. Quand le commandant militaire ne peut pas non plus répondre de la supériorité des forces à sa disposition, la résistance à force ouverte ne serait plus, en tout cas, qu'un hardi coup de tête, dont l'échec pouvait non-seulement amener des résultats sanglants, mais encore des suites plus sérieuses. Quand même le pouvoir l'eût emporté dans le conflit, la victoire n'eût pu être obtenue sans de graves sacrifices et sans une profonde impression sur toute la population. Il ne s'agissait plus simplement du maintien des actes des ministres, mais de leur exécution par la force, sous les auspices et les ordres du monarque. Les cadavres des victimes, et le nombre en eût été considérable, seraient tombés sous les yeux du monarque, dans le palais qu'il habite; le souvenir en serait resté long-temps dans les sentiments du peuple. Éloigner de tels souvenirs dans des monarchies est un des devoirs les plus sacrés imposés aux conseillers de la couronne. Dans d'autres formes de gouvernement il n'y a que deux principes hostiles en présence, autour desquels les



individus se groupent, et le parti le plus fort conserve le pouvoir jusqu'à ce que l'autre le lui enlève de force. Dans les monarchies, s'il s'y élève un conflit, c'est le monarque et la dynastie qui sont solidaires d'un principe, et qui, dans les conflits sanglants, doivent rester debout ou tomber avec lui.

Le général qui exécute des mesures de rigueur peut outrepasser ses instructions ou se laisser guider exclusivement par des considérations militaires; mais des mesures prises sous les yeux du monarque doivent toujours porter l'empreinte du ménagement et de la clémence, car il est, dans sa noble vocation, le médiateur de la société et non le complice de ses égarements et de ses passions. Rien ne peut contribuer plus à affermir dans les convictions des peuples les avantages du gouvernement monarchique que de les habituer à respecter constamment dans le monarque le symbole de la noblesse d'âme, de l'humanité et de la clémence, et que, de son côté, il ne fasse usage de la force que pour la défense des intérêts de la société, et qu'ainsi la partie la plus intelligente et la plus considérée de la société lui prête son puissant concours pour le maintien des lois. Là même où la rigueur doit être écoutée, les législations les plus sages ont remis en ses mains la belle prérogative de la grâce et du pardon, et n'en ont lié l'exécution qu'à des raisons d'État. L'univers honorera un jour, comme un des actes les plus nobles et les plus sages dans le règne de Louis-Philippe, d'avoir mieux aimé renoncer au trône que de le défendre par l'emploi incertain de la force dans la répression d'une insurrection sanglante, et quand la réflexion plus calme sur ses intérêts l'aura ramenée aux avantages du gouvernement monarchique, la nation française rendra certainement justice à la conduite d'une dynastie qui n'a pas essayé de revendiquer ses droits par la violence et l'effusion de sang.

Voilà les principes qui guidèrent les hommes du premier cabinet dans leurs conseils au trône. Ils ne pouvaient reconnaître dans les déplorables événements du 15 mai qu'une ma-

nifestation contre le système qu'ils suivaient, et ils devaient s'empresser de l'écartier du trône. Il fallait peu de pénétration pour prévoir que les hommes qui s'étaient offerts les premiers à conduire une révolution fondée par la violence à un but solide par une voie réglée, et à la contenir dans de certaines limites, seraient les premières victimes du mouvement; mais il fallait plus de courage pour ne pas reculer devant une telle mission que pour attendre dans une calme retraite le cours des événements, et juger loin du péril les actes de ceux qui ne se sont pas soustraits au devoir de combattre dans les premiers rangs, fortifiés par l'espoir de trouver dans cette rude lutte un puissant appui dans la meilleure partie et la partie la plus éclairée de la nation. Avec la reconnaissance de cette erreur, ils durent aussi avoir la conscience d'un devoir accompli, et se retirer d'une position qui ne leur communiquait pas assez de force morale pour faire le bien du pays. Mais cet événement était en même temps le point de départ de malheurs et de revers ultérieurs, et doit incontestablement être considéré comme la source des périls et des catastrophes qui ont successivement frappé la monarchie.

Les ministres obtinrent encore la sanction de la couronne aux nouvelles concessions, mais ils ne purent obtenir leur démission et la nomination de leurs successeurs. La cour avait quitté la capitale le 17 mai, et les ministres ne connaissaient ni le but de ce départ, ni le terme du voyage, ni les dispositions prises à l'égard de leur remplacement. En présence de ce pas fatal, qui faisait prévoir une profonde impression sur le peuple, les ministres ne se crurent pas autorisés à cesser leurs fonctions avant la nomination de leurs successeurs. Leur premier soin fut de tranquilliser la capitale et de représenter le fait dans les provinces sous son vrai jour, de connaître ensuite les résolutions de l'empereur, d'établir des associations régulières pour le maintien des affaires de l'État, et réprimer avec énergie toute tentative contre la tranquillité publique. L'excitation causée par le départ de l'empereur amena en effet des

tentatives de perturbations alarmantes; mais, dans ce grave moment, la grande majorité de la population déploya un esprit qui prêta appui et protection aux mesures du gouvernement et fournit un glorieux témoignage de l'attachement des classes les plus importantes à un état d'ordre. C'est à cette période que se rapportent l'envoi au séjour de l'empereur de deux hommes considérés qui avaient toujours joui de la confiance particulière de la cour, la délégation d'un ministre qui devait établir une sorte de connexion entre le monarque et le conseil des ministres, la remise de la garde nationale sous le commandement immédiat du commandant militaire, la dissolution du comité central politique de la garde nationale, la formation d'une autorité exécutive pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre dans la capitale en l'appuyant du déploiement de toutes ces rigueurs que, dans les périodes difficiles, les lois avaient mises aux mains du pouvoir pour détourner les périls. Le ministère fut en même temps appuyé dans ses efforts par de nombreuses députations qui exprimaient à l'empereur les sentiments d'une fidèle affection et d'un entier dévouement, et lui signalaient le retour de la maison impériale comme le vœu de toutes les parties de la population. Le cabinet dut surtout consacrer ses soins à hâter ce retour, afin de ranimer la confiance, de soutenir dans la capitale l'industrie expirante, de ne pas laisser s'amortir les sympathies pour la maison souveraine, et de ne pas laisser surgir parmi les peuples, dans les provinces, de doutes qui pussent troubler la composition effective de la diète. Un des plus graves obstacles au succès de ces efforts était la légion académique. Cette légion soulevait contre elle des voix nombreuses et était regardée comme une source particulière de troubles et de désordres. En admettant que dans les premiers moments d'insurrection une grande partie des jeunes gens fût animée de principes nobles, leur part ultérieure au mouvement fut néanmoins éminemment malheureuse, et leur apparition en un corps armé particulier une faute qui ne pouvait

aboutir qu'à leur propre ruine. La formation d'une légion académique appartenait aux premières créations des journées de mars, et son isolement répondait au vœu exprimé par le corps enseignant de moins distraire par là cette jeunesse de sa vocation, de mieux la garder d'influences corruptrices, et de mieux affermir l'heureux lien de confiance et d'influence morale entre elle et les professeurs. Si éblouissante que fût cette manière de représenter le fait, l'effet en démontra bientôt l'illusion. Si la légion se fût effectivement bornée aux jeunes gens compris dans sa première formation, on n'aurait probablement pas vu toutes ces scènes qui attachent de si cruels souvenirs à cette institution. Grossie de nombreux éléments étrangers, elle ne put conserver ce caractère moral qu'on voulait lui garantir, et l'esprit mobile de la jeunesse succomba sous les pièges multipliés dressés à son imagination et à sa volonté, trop faibles pour résister aux mouvements d'un temps aussi orageux. Le cabinet, dans cet état de choses, ne pouvait se dissimuler que la dissolution de la légion académique était un des moyens les plus effectifs de rétablir la tranquillité, et s'il pouvait encore lui rester des doutes à cet égard, l'opinion heureusement exprimée des pères de famille et des professeurs les détruisait victorieusement.

Tout sembla aussi prouver l'opportunité de l'exécution. Les vœux de toutes les classes s'accordaient à demander le retour de la cour, une marche plus paisible dans les mouvements politiques, une activité plus réglée dans les organes constitués, activité souvent troublée par les influences des écoles, et la mesure pouvait, au moment actuel, être mise à exécution plus facilement sans avoir le caractère de l'injure ou de la répression.

Les ministres ne pouvaient ainsi pas avoir de doute de la haute nécessité de la mesure; les membres les plus considérés du corps enseignant se prononçaient en sa faveur; les voix du cabinet n'étaient divisées qu'à l'égard du mode d'exécution. La minorité conseillait de procéder avec des formes ména-

gées et sans précipitation. L'année scolaire approchait de son terme; on devait l'abréger encore et donner aux étudiants toutes facilités de subir les examens et de rentrer dans leurs foyers. On voulait profiter de cet intervalle pour exécuter une réforme où, en réservant aux individus qui y seraient propres l'entrée dans la milice bourgeoise, on écarterait de cette institution tout élément étranger. La majorité du cabinet voulait l'exécution immédiate d'une mesure générale; la légion devait être énergiquement invitée à se dissoudre, et, en cas de résistance, y être contrainte par la force. Après un mûr examen des éventualités à craindre et des moyens qu'on pourrait leur opposer, c'est à ce dernier parti qu'on s'arrêta.

Une proclamation annonça l'intention du ministère et sa résolution; des députés du comité de la commune, pris dans les rangs des hommes chargés du maintien de la paix et dans le sein du corps enseignant, devaient exercer une heureuse influence sur la jeunesse; le déploiement d'une force imposante par la garde nationale et une partie de la garnison devait servir d'appui à l'ordonnance et en assurer l'exécution. Au chef civil qui était chargé de la direction de l'ensemble on avait recommandé prudence, modération et fermeté. Le résultat trompa toutes les attentes. L'invitation à la jeunesse fut suivie d'une excitation portée à la résistance; tous les conseils, toutes les exhortations échouèrent devant l'irritation croissante; les voix autrefois respectées par la jeunesse rencontrèrent dédain et mépris; des milliers d'hommes de la classe ouvrière furent convoqués pour opposer une résistance désespérée aux moyens mis en œuvre; la garde nationale ou reconnut l'insuffisance de ses forces ou ne voulut pas se compromettre en prenant part aux dangers dont la capitale était menacée; dans les dispositions militaires il y avait incertitude et hésitation, et Vienne vit tout à coup ses communications interrompues par des centaines de barricades, et la sécurité des propriétés et des personnes menacée par ceux-là mêmes qui étaient accourus pour les défendre. Il était évi-

dent que le ministère ne pouvait pas compter sur les sympathies ou du moins pas sur la coopération de la population, qui pouvait porter un coup décisif. En persévérant dans la mesure, un conflit sanglant devenait inévitable; l'issue de ce conflit était éminemment douteuse, la défaite du ministère probable, et alors, en perspective, la formation d'un gouvernement provisoire qui conduirait à une confusion sans nom. Dans cette cruelle perplexité, le ministère eut à choisir entre deux maux et à reconnaître comme le moins grand l'affaiblissement de son autorité, ayant d'ailleurs pour lui l'intégrité de son intention et la légalité de la marche qu'il avait suivie. Il sera plus difficile de le justifier du reproche d'avoir entrepris une mesure d'une si vaste portée sans avoir bien calculé ses forces et sans en avoir indubitablement assuré le succès. Ce reproche serait sans réplique si, dans les révolutions et les temps où les passions des hommes sont fortement agitées, il pouvait rester place aux combinaisons ordinaires; cependant je n'hésite pas à considérer la démarche du ministère comme une de ses plus grandes fautes; mais n'aurait-il pas encouru le même reproche et le blâme d'une volonté en désaccord avec la force des événements, s'il n'avait pas essayé de porter remède à un mal généralement senti, s'il n'avait point prêté l'oreille aux voix qui lui criaient d'agir? Mais était-il au pouvoir du cabinet de fortifier le pouvoir au centre en y appelant de nouvelles troupes, tandis qu'une guerre extérieure n'avait pas encore détourné de la monarchie les périls les plus imminents par aucun résultat heureux; tandis que les commandants militaires et les chefs de l'administration civile dans les provinces s'opposaient à tout départ de troupes, et tandis que la population de la capitale entretenait constamment le soupçon que le ministère ne cherchait à s'y fortifier qu'afin de faciliter au parti hostile à l'entour du trône l'exécution de ses plans pour la révocation de toutes les concessions faites? L'avenir, un jour, plus calme en ses jugements, pèsera toutes ces considérations avant de se prononcer à la hâte sur la me-

sure dont il s'agit ici. La persévérance opiniâtre dans la position une fois prise et de la vigueur dans l'action sont ordinairement l'indice de caractères énergiques et garantissent souvent la victoire; mais sur le champ de bataille, ainsi que dans les luttes politiques, la modération dans l'usage des forces et le talent de savoir mettre à profit les fautes des adversaires ne conduisent pas rarement au même but, au prix de moindres sacrifices. Dans sa glorieuse campagne en Italie pour la défense de la monarchie, le brave et héroïque capitaine a peut-être donné la plus grande preuve de sa haute sagesse, lorsque, après la première bataille victorieuse, il évacua le territoire conquis pour augmenter ses forces, et, après plusieurs combats partiels avantageux, porter à l'ennemi un coup décisif qui eut pour suite l'anéantissement de l'adversaire et la possession assurée de la Lombardie, tandis que la perte de cette province eût peut-être été inévitable, s'il eût risqué les chances d'une bataille avant d'avoir réuni des forces suffisantes. Il est de la nature des vives et bouillantes effervescences politiques de tout entraîner violemment avec elles dans leurs premiers moments, mais de ramener ensuite, par l'irrégularité même de leur cours, les classes plus intelligentes et plus influentes au parti d'un pouvoir honnête qui agit dans l'intérêt de la société, quand on a la certitude que ce pouvoir ne poursuit pas des vues particulières, mais défend les liens les plus chers de la société elle-même. Le plus difficile dans une telle position, c'est d'inspirer à cette partie de la population, outre la connaissance lumineuse de ses véritables intérêts, le courage de ne pas reculer devant quelques sacrifices pour les défendre et de prendre part à cette défense dans les rangs du pouvoir. Celui qui dans les cruelles journées d'octobre s'est trouvé en contact avec la garde nationale, composée en sa très-grande majorité d'individus respectables, aura acquis la certitude que ce corps, où toutes les classes de la population étaient représentées, connaissait fort bien l'imminence du péril, ne se faisait pas d'illusion sur les suites

désastreuses d'une résistance soutenue, et cependant ne se sentait pas la force d'y renoncer, parce que le péril de la retraite était plus prochain que les souffrances et revers qui seraient les conséquences rigoureuses de la victoire du pouvoir. La réaction du 26 mai sur toutes les parties de la monarchie ne pouvait manquer, et les premiers pas qui accompagnèrent cet événement contribuèrent à opérer un relâchement dans les liens de la monarchie; le cabinet ne dut négliger aucun soin d'y obvier. C'est à cette époque que le comité de sûreté, institué antérieurement, reçut son entière organisation et sa position indépendante de tout contrôle. Autant une institution composée des éléments les plus populaires de la population était propre à inspirer de la confiance dans une telle période de surexcitation et à exercer une influence bienfaisante par son esprit et son attitude, et autant il serait injuste de refuser au comité de sûreté le mérite d'avoir effectivement obtenu d'heureux résultats par sa médiation tranquillissante; il y avait cependant dans l'indépendance de sa position et dans le cercle illimité de ses attributions quelque chose d'alarmant et la source de maints conflits. Une institution de ce genre devenait nécessairement le réceptacle de tous griefs et plaintes fondés ou non, et se trouvait par là soustraite à sa véritable et première mission, le maintien de la tranquillité et de l'ordre public. Il était de plus inévitable qu'avec des attributions aussi étendues, il n'y eût de fréquentes collisions avec les autres autorités exécutives, le comité de la commune et le ministère. Le ministre s'efforça de les prévenir lors de la première organisation, bien qu'à défaut d'autre moyen de résistance, il ne lui restât, en cas d'empiétement, qu'à regarder ses fonctions comme expirées.

Les arrêtés des ministères, dans ces jours de bouillante effervescence, ont été fortement blâmés; ils se bornaient à la concession passive de ce qu'ils ne pouvaient écarter sans provoquer une explosion dangereuse de passions populaires, et à des protestations solennelles contre des procédés illégaux et



violents. Les atteintes à la liberté de personnes qui n'avaient en aucune façon participé aux actes du gouvernement, leur désignation comme otages, les arrestations et mesures exceptionnelles à l'égard d'individus qui n'avaient agi que dans l'accomplissement de leur mandat, étaient des actes d'arbitraire terroriste contre lesquels on se prononça chaque fois décidément. On ne traita pas avec plus de ménagement les empiétements et les contrôles à l'égard de mesures qui ne pouvaient appartenir qu'à la direction centrale. La réduction des attributions militaires de la garnison était une demande éminemment déplorable dans l'intérêt de l'ordre public, mais que la faiblesse numérique et l'esprit opprimé de la garnison avaient rendue inévitable. L'espérance qu'avec le réveil à des idées plus calmes et par la force de sentiments plus nobles ces demandes resteraient sans effet, donna la plus grande tranquillité à cet égard.

Dans cette première catastrophe qui de tous côtés entourait leur position de graves périls et la rendait encore moins tenable, les ministres ne pouvaient perdre de vue le devoir, avant tout, de conserver dans toute son intégrité le lien monarchique, et de maintenir dans toute sa signification le poids du pouvoir à l'égard de toutes les parties de la monarchie et à l'égard des pays avec lesquels celles-ci étaient en rapport. Plus cette mission devint hérissée de difficultés par l'absence du monarque et par celle de deux ministres, et plus il était nécessaire de garantir par une puissante activité dans tous les sens la ferme résolution et les moyens du pouvoir de retirer la monarchie de cette crise, sans en exposer l'unité, la puissance et la considération, et sans s'écarter de la voie constitutionnelle où il était entré. C'est dans cette période que furent entamées les plus importantes négociations avec les puissances européennes les plus considérables pour s'assurer de leur bienveillance et arrêter dans son germe l'opinion des forces paralysées du pouvoir; c'est dans cette période que furent exécutées les mesures militaires les plus énergiques pour pré-

parer les victoires décisives ultérieures de l'armée en Italie; c'est enfin dans cette période qu'en présence de l'intention ouverte de la Hongrie de se détacher de plus en plus du sort de la monarchie, il fut créé dans ce pays même un point d'appui d'où l'on pût, s'il n'était plus permis de rien espérer des voies pacifiques, défendre les justes prétentions de la monarchie avec le secours des tribus qui tenaient ferme à l'union. Ce point d'appui surgit de la résistance de la population slave, allemande et roumane, dans la Hongrie et la Transylvanie, contre les nouvelles institutions et ordonnances du gouvernement hongrois et des vœux que leurs députés portèrent aux pieds du trône de partager les institutions constitutionnelles de toute la monarchie. Le cabinet s'occupa avec un égal soin de détourner de ces pays l'explosion d'une guerre civile, à faire agréer par la couronne la juste demande de ces populations, et à contre-carrer ainsi, dans l'intérêt de la monarchie intégrale, les tendances des conseillers hongrois et des députations du pays. A côté de ces soins, le cabinet ne devait rien négliger qui pût empêcher la convocation prochaine de la diète. La réunion ne devait point laisser de doute; aucune hésitation, aucune objection ne devait arrêter les mesures préliminaires, car dans ce temps-là la convocation des représentants des pays entretenait encore les plus belles espérances, et tout se livrait volontiers à l'attente que leur bon accord avec le pouvoir ramènerait la confiance, hâterait le retour de l'ordre et donnerait au pouvoir même la force d'accomplir avec sécurité toutes ces réformes qui promettaient de supprimer tant de nombreux abus.

Ces efforts ne demeurèrent pas sans succès, bien que la réaction des événements de mai préparât encore au cabinet de graves embarras. Il s'en présenta particulièrement en Bohême au sujet de l'élection de députés au parlement de Francfort. Une partie du royaume se prononça contre cette élection; il se forma un congrès de tribus slaves, et on essaya d'établir un gouvernement central, afin de prendre une po-

sition indépendante du pouvoir. Ces divers actes produisirent une vive effervescence et allumèrent des dissensions qui faisaient redouter une explosion violente. Il était nécessaire d'arrêter ces mouvements par une résistance énergique, et l'on put se convaincre que des peuples ne sont pas susceptibles de rompre des liaisons consacrées par une longue suite de siècles; mais l'irritation que ce mouvement entretint dans les esprits se tourna contre le pouvoir dans des prétentions et accusations de la nature la plus diverse.

Les partisans d'une étroite union en Allemagne reprochèrent au pouvoir, en Autriche, de n'avoir pas insisté énergiquement en Bohême sur l'envoi des députés à l'assemblée de Francfort; les adversaires d'une union nationale demandèrent que l'on punît ceux qui étaient accusés de l'avoir favorisée, et ceux qui se croyaient blessés par l'état exceptionnel survenu, demandèrent une enquête rigoureuse des procédés observés dans des formes qui n'avaient nul fondement légal. Mais tous les griefs trouvèrent dans les assemblées de l'université et du comité de sûreté un point central d'où ils se communiquèrent à toutes les classes de la population par d'immenses ramifications, et exigèrent de la part du ministère des mesures promptes et puissantes.

Cependant, après que le calme eut succédé aux orages des journées de mai, le ministère avait continué sans relâche de préparer les travaux qui seraient soumis à la diète, de tracer les lignes fondamentales pour l'organisation de l'administration provinciale et centrale, de pousser la conduite énergique de la guerre tout en travaillant à la pacification des provinces italiennes, de chercher les moyens d'établir la bonne intelligence en Allemagne sur les intérêts communs, et d'écartier dans les pays hongrois la guerre civile et la rupture avec les intérêts de la monarchie intégrale, mais d'obtenir et de hâter, comme le moyen le plus puissant d'arriver à tous ces buts, le retour du monarque au siège du pouvoir. Le moment où devait s'accomplir ce retour tant souhaité se rapprocha insensible-

ment; la population appelée à y prendre part s'empres-  
sa, dans toutes les parties de la monarchie, à l'élection des députés de  
la diète; dans la capitale seule on demanda quelques élargis-  
sements dans les dispositions électorales. Le monarque assura  
définitivement son prochain retour et nomma un prince de  
sa maison son vicaire avec plein pouvoir exécutif, et une dé-  
putation solennelle de l'assemblée nationale à Francfort ap-  
porta à ce même prince sa nomination à la première dignité  
de l'Allemagne. L'Autriche se relevait ainsi d'une grave crise  
au sommet de considération, de respect et d'influence où sa  
position en Europe et les événements historiques de plusieurs  
siècles l'avaient élevée. Le ministère avait rempli la tâche  
qu'il s'était tracée, et pouvait se retirer avec la pensée satis-  
faisante d'avoir préparé à ses successeurs un champ où ils  
pussent se mouvoir avec plus d'assurance et trouver un appui  
plus effectif au maintien de l'autorité remise entre leurs  
mains. Le ministre de l'intérieur regarda surtout sa retraite  
comme une conséquence rigoureuse des événements. Appar-  
tenant par ses actes précédents à une période à laquelle se  
rattachaient de cruels souvenirs, il ne pouvait se flatter de ja-  
mais gagner les sympathies d'un temps qui ne voyait de salut  
pour l'avenir que dans le renversement complet des choses  
passées. Si précédemment on lui avait prêté l'intention d'ex-  
poser la stabilité de l'édifice politique par des réformes, main-  
tenant on voyait dans ses efforts pour arrêter le cours rapide  
de la révolution autant d'armes offertes à la réaction. Mais un  
ordre du monarque s'opposa au vœu qu'il avait exprimé de se  
retirer de la vie publique; cet ordre, en le rappelant au sen-  
timent de ses devoirs envers la patrie et le trône, l'invita à  
composer un nouveau ministère. Cet ordre fut suivi d'abord  
de déclarations analogues, mais bientôt après de diverses at-  
taques où la presse servit d'organe aux opinions divisées des  
partis. L'opinion hostile avait surtout acquis une prépondé-  
rance prononcée dans le comité de sûreté.

Sans affaiblir l'action digne de reconnaissance d'un établis-

sement qui, issu de circonstances pénibles, a rendu d'importants services au maintien de l'ordre et de la tranquillité, et dont les actes ne pouvaient être appréciés d'après la portée de circonstances ordinaires, le ministre ne pouvait cependant pas toujours en approuver les desseins et les exigences. De là l'opinion de sa position hostile à l'égard du comité et le bruit qu'il avait résolu de le dissoudre. La dissolution par le ministre eût été une faute et en même temps un acte injurieux à la population, qui lui était attachée par des souvenirs de reconnaissance et diverses sympathies; mais, d'un autre côté, le comité eût parfaitement compris son intérêt s'il se fût, de son propre mouvement, démis de ses fonctions au moment où le retour d'une situation bien réglée rendait inutiles les institutions exceptionnelles, où la présence du vicaire du monarque et l'ouverture de la diète offraient aux autorités légales tous les appuis nécessaires au plein accomplissement de leur mandat. C'était le moment le plus favorable pour lui de se retirer avec honneur et de justifier la confiance de la population par une attitude digne et respectable. Ce n'était cependant jamais sur ce point que roulait le débat entre le ministre et le comité; la désapprobation des actes et de la conduite du ministre portait principalement sur l'intention qu'on lui prêtait de soutenir à la diète le système des deux chambres, sur l'éloignement qu'on lui supposait pour l'élection directe, sur l'ordonnance provisoirement rédigée des travaux de la diète, et sur la conduite tenue avec trop de ménagement à l'égard du chef civil de la Bohême, qui s'était opposé à plusieurs arrêtés du ministère. L'éclaircissement de ces faits fut le but d'une entrevue avec des députés du comité; dans cette entrevue, tout en déclinant la compétence du comité dans ces questions, le ministre développa cependant ses principes avec franchise; mais quant à leur représentation et à la conduite qu'il tiendrait, il put ne se rapporter qu'à la diète, dont l'ouverture était prochaine. Une députation de ce comité et d'un autre demanda aussitôt après au vicaire du monarque la destitution

du ministre, et l'accueil fait à cette députation par l'archiduc autorisa suffisamment le ministre à offrir sa démission. Il se retira avec la pensée satisfaisante que ses successeurs auraient sans doute une plus grande somme de forces physiques et morales pour retirer la monarchie des calamités du moment, mais que, de concert avec des hommes animés des mêmes sentiments que lui, il était cependant parvenu, dans la première période pénible de transformation, à garantir l'intégrité et l'unité de cette monarchie sans guerre civile et sans de sanglants conflits, et à maintenir par une marche franche, dans la voie constitutionnelle, les sympathies de la population pour les intérêts monarchiques et dynastiques. Il n'eut pas besoin de chercher seulement dans les temps récents la conviction que les monarchies entourées de garanties pour les peuples étaient les seules durables et à l'abri des secousses; que l'aspiration à de pareilles garanties n'était pas le fruit d'une surexcitation d'esprit, mais un besoin profondément senti; non un vain et frivole jeu de l'imagination, mais le produit des investigations des plus nobles et des plus sages d'entre les hommes; non la transition à la république, mais l'idéal de la république même, qui en accepte les avantages et demeure libre de ses écarts. Il trouva dans les expériences récentes les preuves les plus incontestables que les ennemis les plus irrités de la monarchie ne lui portent point de coups plus rudes que les champions des doctrines qui veulent appuyer l'État sur la domination et la force. Nous savons encore par l'histoire de notre temps tout ce que depuis trente ans on a dépensé de perspicacité, d'obstination et de raisonnement, dans la plus grande partie de l'Europe, pour garantir à ce système de la durée, et cependant il est tombé en ruine dans l'espace de quelques jours; et ce ne sont pas des novateurs tumultueux et des démocrates qui l'ont renversé; mais les hommes les plus instruits, les hommes les plus considérés, les plus influents de la société, se sont associés à l'entreprise; la révolution, en Autriche, il n'est pas permis de se le dissimuler,

a été préparée et exécutée dans les classes les plus saillantes par la culture de l'intelligence et la position sociale, bien qu'une grande partie des auteurs du mouvement ait reculé plus tard devant son œuvre et se soit retirée sur l'arrière-plan, lorsqu'il eût été le plus nécessaire de déployer toutes les forces du courage et de l'influence pour en régler le cours et empêcher qu'on ne dépassât le but. Ce ne fut qu'alors que des hommes inconsiderés et sans sentiments honnêtes s'emparèrent du mouvement, comme ces maraudeurs attachés à la queue de toute armée, qu'ils démoralisent et désorganisent, si le général ne veille pas vigoureusement au maintien de la discipline. Rien d'étonnant que les masses se soient jointes à ces hommes; les masses ont besoin d'un chef, et le chef le plus courageux, le plus hardi et le plus décidé, est à leurs yeux ordinairement le plus capable. Mais elles étaient arrachées par là aux guides naturels de la société, et ceux-ci se virent abandonnés de ceux dont la mission est de la défendre; de plus, dans ces derniers l'élément en effervescence était seul représenté, mais l'élément protecteur sans confiance et paralysé. Faut-il après cela prononcer un arrêt de mort contre le mouvement lui-même? Il faudrait, dans ce cas, prononcer un pareil arrêt contre la locomotive, parce que, dans des mains coupables ou inhabiles, elle fait des victimes, tandis que, sous une sage direction, elle proclame le triomphe du génie de l'homme et répand au loin le bien-être et la prospérité.

Comme je fus nommé à la diète par les voix de deux collèges électoraux de la capitale, je ne pus considérer encore mon activité publique comme entièrement close; je joindrai ainsi à mes observations durant les quatre mois de ma part plus active aux événements celles que ma position ultérieure a pu m'offrir. Une assemblée, aussi neuve dans sa composition que dans sa mission, se réunit, chargée de commencer sans fil qui la dirigeât, sans chef et sans secours, l'œuvre difficile de l'affermissement de la constitution de la monarchie. Ni présentation de projets préliminaires par

le pouvoir exécutif, ni coopération de sa part, ne faciliterent à la représentation nationale son travail inhabitué. Ne suffirait-il pas de cette seule considération pour expliquer et justifier les huit mois qu'il lui a fallu pour l'accomplissement de son œuvre, quand même il ne fût pas survenu des événements qui avaient détourné son attention de l'opération épineuse? L'ordre du travail, l'organisation et la composition intérieure coûtent aux assemblées de nouvelle origine de grands sacrifices de temps, tandis que le parlement d'Angleterre leur consacre à peine deux ou trois séances. On a reproché en général à cette assemblée de la lourdeur dans ses mouvements, sans considérer que les corps représentatifs qui marchent plus vite trouvent ordinairement leurs guides et leurs appuis dans les membres habiles et expérimentés de l'autorité exécutive, et que rarement une loi d'une vaste importance passe par leur délibération à laquelle les conseillers de la couronne n'eussent fourni la matière et la division logique. Jamais cette privation ne fut plus sensible qu'à l'occasion de la loi formulée pour le dégrèvement du propriétaire tenancier, et le caractère incomplet et vague qu'on déplore encore aujourd'hui dans cette loi est bien dû en grande partie à cette privation ou manque d'un projet développé par les organes bien instruits du pouvoir. Il m'est impossible d'expliquer les raisons de ce procédé, et cependant, à l'exception de deux ou trois projets de finance et d'un projet de loi qui appartenait au domaine de la justice, on y persévéra jusqu'à la dissolution de la diète. Il y eut bien aussi force voix qui voulaient voir dans le progrès lent de la diète un plan, un calcul fait d'avance; mais ce reproche, comme bien d'autres qui ont été faits à ce corps, manque certainement de tout fondement. Presque tous les corps représentatifs ont ce faible de veiller avec inquiétude à leur considération et leur indépendance et de suivre avec méfiance les pas de l'autorité administrative. De là naissent facilement des divisions et des discordes avec le pouvoir exécutif qui occasionnent perte de temps et souvent même annulent les plus



importantes dispositions légales. Mais il serait injuste de reprocher à la diète autrichienne d'avoir plus cédé à cette inclination que d'autres assemblées. Les interpellations qui ne furent pas épargnées ne devaient souvent, à bien prendre, que faire preuve d'attention, et dans les derniers temps seuls, le déplorable conflit avec la Hongrie souleva des débats amers et une sérieuse irritation. Toutes les fois que le pouvoir réclama le concours de la diète, on s'empessa de le lui offrir, comme le prouvent les crédits étendus qui lui furent accordés; et même lorsque le pouvoir est demeuré impassible en présence de pouvoirs usurpés et de démarches injurieuses, comme à l'arrivée de la députation hongroise qui voulait proclamer l'assemblée son arbitre entre elle et le pouvoir, celle-ci, écoutant un juste sentiment, déclina, à la vérité après un vif débat, toute intervention. Le refus d'un vote de reconnaissance et de remerciement à l'armée d'Italie a été signalé, il est vrai, comme un acte impolitique et hostile au pouvoir; mais en admettant même le premier reproche, il sera cependant difficile de justifier le second. L'expérience a maintes fois constaté que, dans les débats parlementaires, il importe autant de savoir la nature même de la question mise sur le tapis, que par qui et comment elle a été posée. La proposition du vote de remerciement ne laissait sous aucun de ces deux rapports entrevoir d'heureuse issue. Au milieu des idées confuses qui régnaient encore à l'égard de la guerre en Italie, c'était une grande faute de ne pas séparer dans le principe la question politique de la question militaire, et il dut paraître étrange que la dernière fût dépouillée des considérations les plus décisives dont le pouvoir aurait pu si richement la doter à la gloire de l'armée. J'eus la preuve palpable qu'il ne régnait dans la chambre aucune mauvaise disposition à l'égard de l'armée, lorsque, peu de jours après ce débat, je fis entrer dans un rapport sur une proposition financière un éloge de l'armée et ne remarquai aucun signe de mécontentement. Le ministre de la guerre qui, le lendemain, vint me trouver à ma place

pour m'exprimer ses remerciements, me confirma lui-même ce fait. Il y avait aussi peu de mauvaise volonté en ce temps-là dans la chambre à l'égard du ministre de la guerre. Son caractère noble, respectable et son abord loyal, plein de considération pour la chambre, ne pouvaient en aucune manière la justifier. Ce sera constamment un titre de gloire pour lui d'avoir non-seulement comme militaire développé constamment cette courageuse résolution, la pierre de touche de la vraie bravoure, et d'avoir, comme président de la branche administrative la plus compliquée, répondu à toutes les exigences avec un rare talent de direction, mais d'avoir aussi déployé dans sa position parlementaire un tact et un jugement qui attestaient d'une manière incontestable qu'il possédait les qualités propres à un ministre constitutionnel. Ce qui aggrava sa position, c'est qu'il n'entraît pas dans le système du cabinet de se rapprocher de la diète, de la mettre dans la confiance de ses plans et résolutions, et de prévenir par un procédé franc les soupçons et l'exploitation hostile de l'opinion publique. C'est de cette négligence que surgirent plus tard les premières sources de méfiance qui amena de si déplorables événements et qui, une fois allumée, s'éteint difficilement. Voici une petite circonstance pour le prouver. Lorsque dans la matinée du malheureux 6 octobre, les premiers bruits d'une réunion de la garnison avec la population pénétrèrent dans la diète, quelques députés résolurent de demander au ministère des éclaircissements précis sur le véritable état de choses. Sur mon observation que le ministre de la guerre serait le mieux en position de les donner, on prétendit qu'il commandait lui-même les troupes qui marchaient contre les ponts, et cette allégation fut si généralement admise que, lorsque, arrivé dans la proximité du ministère de la guerre, je proposai d'aller y prendre des renseignements, il n'y eut qu'une partie des députés qui s'adjoignit à moi; les autres allèrent à la recherche des membres du cabinet dans un autre ministère, tandis qu'ils étaient effectivement réunis en délibération chez le ministre de la guerre.

La méfiance qui s'établit trouva surtout un riche aliment dans la complication sans cesse croissante des relations dans la Hongrie et dans la conduite des chefs du mouvement dans ce pays. Il est difficile pour moi de dire pourquoi, après ces débats orageux, qui finirent par la résolution si longtemps combattue de ne point admettre la députation hongroise, il n'y eut pas une franche exposition du système suivi entre la Hongrie et l'invitation d'offrir une main propice aux mesures du pouvoir. On s'attendait à une telle démarche, et l'accession de la chambre eût certainement fait une forte impression morale. Les négligences de cette période, et malheureusement elles ont accompagné toute la durée de la diète, ne peuvent s'expliquer que par ce fait, qu'il n'existait pas de liaison entre la diète et les organes du pouvoir. Excepté les réponses aux interpellations, on ne pouvait remarquer aucune part aux délibérations parlementaires, il ne pouvait se former aucun parti du pouvoir, car on n'entendait aucune idée mère, aucun principe qui fit connaître la marche suivie par le pouvoir, et il était impossible de vouloir le représenter sans s'exposer au danger d'en contrarier les plans ou d'en être désavoué dans les conséquences. Un autre grand mal de cet état de choses, c'est que la chambre ne put elle-même parvenir à grouper ses différens partis, à s'organiser, en un mot. Il est inévitable, et l'on doit se garder de l'empêcher, que dans une assemblée parlementaire, il ne se forme des partis selon les principes qu'ils représentent et selon les vues politiques qu'ils poursuivent. La formation de ces partis contribue essentiellement à faciliter les délibérations et donne insensiblement à l'assemblée un caractère fortement prononcé qui révèle avec certitude la possibilité d'un bon accord entre la législature et le pouvoir exécutif. Sans cet accord, tout progrès est impossible, et il ne peut y avoir qu'une effervescence continuelle. Il est vrai que l'organisation d'une assemblée selon les nuances de ses opinions conduira en même temps aussi à la formation d'une puissante opposition; mais celle-ci est également indis-

pensable dans la vie parlementaire, elle donne au pouvoir une plus grande facilité de connaître ses adversaires, de scruter leurs intentions et de contrarier les moyens qu'ils y emploient. La naissance d'une telle opposition devient souvent même la meilleure voie de fonder et de fortifier un parti du pouvoir, si toutefois le pouvoir n'entre pas seulement en lice, ne descend pas seulement dans l'arène pour le maintien de l'autorité, mais pour la représentation des intérêts sociaux qui trouveront toujours leurs organes dans la représentation nationale. Celui qui jugeait sans prévention ces rapports sous lesquels il fut réservé au parlement autrichien de se montrer, ne se croira pas autorisé à porter un jugement sévère, dût-il même ne pas reconnaître dans cette assemblée cette marche assurée, cette clarté du coup d'œil, ces ménagements délicats pour de respectables transmissions, cette raison calme dans la poursuite d'un but solide, qui ont mérité aux plus célèbres modèles la confiance, l'estime et une influence irrésistible sur le sentiment national de leur patrie.

Avant de pouvoir justifier de ses droits bien mérités à une telle prépondérance morale solidement fondée par des décisions unanimement admises, la diète fit monter par diverses mesures la disposition irritée de la population de la capitale à un état d'effervescence qui se communiqua par des fils nombreux à l'assemblée elle-même. Les déplorables excès du 6 octobre ne permirent plus de délibération calme, et, tandis que la guerre civile sévissait dans les rues, la guerre de factions s'alluma aussi dans les rangs des représentants avec toute l'aigreur des passions et des intérêts compromis. L'attitude et les premiers arrêtés de l'assemblée ont été en butte à de graves reproches, et ce qui est exécuté au milieu des orages de la passion ne peut jamais soutenir l'épreuve de la loi morale et des prescriptions d'une sage modération; mais on ne devrait également pas perdre de vue que la première excitation des sentiments obéissait à un désir vague d'inspirer de la tranquillité au pouvoir, de hâter la formation d'un gouvernement

fort, et d'amener un terme pacifique à la guerre civile et aux dissensions avec la Hongrie. Les arrêtés postérieurs avaient pour but de hâter l'affermissement de l'ordre en rétablissant la bonne intelligence avec la garnison, et en ramenant les esprits au calme de la réflexion par des mesures conciliatrices et par l'éloignement des dangers dont la capitale était gravement menacée à l'intérieur et au dehors. Étranger aux factions et peu initié à l'enchaînement étroit des événements, je ne puis cependant pas cacher ma conviction que c'était là le sentiment de la très-grande majorité, que c'était là la disposition prédominante, quoiqu'elle ne trouvât pas toujours une expression équivoque dans les mesures auxquelles on s'arrêta. Je puis et je dois confirmer, comme témoin oculaire, que les députations envoyées à l'empereur ainsi que celles aux commandants et au général qui entourait Vienne d'une armée, avaient ce caractère et nul autre.

Si le lien entre le pouvoir exécutif et la représentation nationale ne tenait déjà antérieurement qu'à des fils fort minces, ce lien était maintenant rompu, le ministère était dissous, et un seul de ses membres cherchait encore, dans une position pénible, à conserver d'équivoques alliances. L'assemblée elle-même tomba de plus en plus de sa force numérique et de son poids moral, et elle flotta ainsi pendant quatre cruelles semaines entre la vie et la mort, sans pouvoir revenir à la première ou accepter définitivement la dernière. Elle n'était cependant pas inactive et sans s'intéresser dans les fonctions du pouvoir exécutif, sa présence arrêta cependant peut-être bien des maux que l'absence de toute autorité rendait presque inévitables. Bien des voix ont fait un reproche aux membres restants de n'avoir pas cessé de prendre part à toute délibération, et amené de la sorte la dissolution de la diète sans vouloir exprimer un blâme contre ceux qui se sont retirés parce qu'ils jugeaient leur sûreté individuelle compromise à Vienne; il est cependant facile de faire remarquer, en réponse à ce reproche, qu'au monarque seul il appartenait de dissoudre la

diète, que ce prince, encore dans les derniers jours d'octobre, en reconnut l'existence par la réception d'une députation, et fit remettre à cette députation la résolution impériale, lorsque déjà les localités étaient closes par ordonnance militaire. La dissolution volontaire eût été conséquemment une usurpation de la prérogative du monarque et une violation des devoirs dont les députés s'étaient chargés envers leurs commettants.

A ces cruels événements qui remplissent une des pages les plus sombres de l'histoire d'Autriche, succéda, au bout de six semaines, la translation de la diète à Kremsier et la formation d'un nouveau cabinet. On devait maintenant terminer à toute force l'œuvre de la constitution, et la compléter par les lois organiques, en promettant, à cet effet, à la diète, la présentation de travaux préliminaires. Si, dans le nouveau lieu de réunion, l'attention était moins distraite des questions sérieuses, l'assemblée avait, d'un autre côté, moins de ressources morales et avait à regretter les stimulants que le contact soutenu des classes les plus intelligentes de la société ne peut manquer de produire. Les rapports avec le cabinet étaient aussi relâchés que difficiles, ses travaux l'appelant tantôt dans la capitale, tantôt vers le séjour du monarque. De nouveau, l'assemblée fut ainsi privée de l'appui que la représentation nationale peut trouver dans des agents du pouvoir exécutif éclairés, expérimentés et intimement instruits de tous les détails des affaires; de nouveau, l'éloignement matériel empêcha tout rapprochement moral, et puis arriva le sentiment pénible de se voir négligé et sans estime, d'où il n'y a plus qu'un pas à l'irritation et aux dissensions. Il est vrai qu'on n'en vint pas jusqu'à l'éclat; il est vrai que l'assemblée ne refusa pas au cabinet les énormes crédits qu'il lui demanda; mais il ne put jamais s'établir une confiance et une étroite intelligence dans les opérations telles que les peuples eussent pu dire que les hommes qui présidaient à leurs destinées et ceux auxquels ils avaient confié leur mandat s'accordaient sur les voies et moyens de favoriser leur bien-être, et sur le but aussi bien

que sur les conditions auxquelles on pouvait y arriver. Le projet de constitution avait été complètement rédigé au bout de trois mois, et devait obtenir l'assentiment de la chambre, sans passer par de fort longues délibérations; mais, au 7 mars, arriva la dissolution de la diète et la proclamation de la constitution octroyée.

Il s'est écoulé depuis un plus long espace de temps sur les événements qui ont accompagné la première période d'une agitation politique dont l'immense influence sur le sort d'un grand empire ne pourra plus se démentir, et les grands événements qui se déroulent sous nos yeux permettent à peine de jeter un coup d'œil fugitif sur ce que les pouvoirs issus de ces agitations y ont fait, ou bien qu'ils ont négligé de faire; mais celui qui ne s'est pas borné à suivre le cours des événements en observateur superficiel ne s'arrêtera pas aux faits isolés, il voudra les étudier dans leur ensemble, et tâcher d'y puiser des avis dignes d'attention et des renseignements propres à asseoir un jugement. Je terminerai ainsi cette esquisse par un résumé précis des résultats tels qu'ils se présentent à ma manière de voir.

Deux systèmes se disputent en ce moment l'avantage de protéger l'ordre légal et de garantir la société de secousses qui en menacent l'existence. L'un repose sur le maintien rigoureux de l'autorité et la surveillance soupçonneuse de la liberté, afin que la première ne soit pas endommagée par la seconde; l'autre cherche à réunir, avec les hommes de l'autorité, les plus nobles forces de la société par la médiation des intérêts et la puissance irrésistible de la conviction. L'expression de ces deux systèmes est le gouvernement de police dans la meilleure acception du mot et le gouvernement de droit. On ne fera pas l'honneur d'un système au manège de quelques démagogues qui, dans un coupable désir, veulent dissoudre la société et lui ravir ses plus nobles biens. La première conservera son effet tant que l'autorité sera appuyée par la force, et que la résistance ne parviendra pas à acquérir par de sem-

blables moyens une prépondérance numérique; que ces conditions lui manquent, et il s'écroulera infailliblement. Le second fonde son appui sur la propagation d'idées justes et sur l'empire prédominant des meilleurs sentiments, et, à mesure que ces derniers s'ennoblissent, il gagnera de force et de rigueur. Après les premières commotions en Autriche, le gouvernement fut obligé de se plier aux circonstances et de faire maintes concessions aux idées impérieuses des temps, et cependant on parvint au but sans bouleversement destructif et sans violences sanglantes, et il s'est agi pour lui d'aborder les représentants du peuple et de s'entendre avec eux pour ranimer la confiance expirante.

Lorsque la bonne intelligence avorta, et que la négligence en usurpa la place, l'assemblée perdit bientôt de sa considération et de son poids, et la force de la résistance qui y pouvait marcher contre le pouvoir fut brisée; mais le pouvoir aussi eut à regretter une partie de sa puissance et de sa considération, et perdit les moyens les plus effectifs de donner au mouvement régularité, mesure et direction.

Lorsque la population de la capitale fut entraînée à une résistance violente par aveuglement ou par artifice, il était au pouvoir du commandant militaire, aux mains duquel le sort de Vienne était confié, de désarmer une population surexcitée par des paroles conciliatrices, et d'assurer le respect de l'ordre et de la loi par les moyens indispensables à leur maintien. J'acceptai avec empressement la mission de lui faire considérer, avec toute la chaleur d'une profonde conviction, qu'il dépendait de lui seul d'ajouter à l'honneur militaire la gloire d'un noble caractère et de conserver au monarque, à qui son excellent cœur avait mérité le surnom de *le Bon*, les sympathies que sa belle âme avait créées. La fatalité voulut que la question fût résolue par des cadavres et des ruines qui laisserent nécessairement à leur suite l'irritation et la destruction; de sorte que la gloire militaire est flétrie, la confiance en un noble caractère est morte, de douloureux souvenirs



entretiendront longtemps encore des sentiments amers, et il a fallu que les coups portés au trône fussent expiés par deux suicides moraux; et seulement, lorsque la rigueur s'est ralentie, un esprit plus doux et de meilleurs sentiments se sont réveillés, la population prodigue journellement, avec un touchant esprit de bienveillance, des soins, des consolations et de l'intérêt au guerrier naguère encore son ennemi, et le monarque traverse sans protection et sans inquiétude les quartiers les moins gardés, tandis qu'au centre, abandonné de la capitale, les canons et les retranchements rappellent avec des menaces aux habitants innocents les souffrances passées.

Le même spectacle s'est répété dans le pays voisin, où le délai de moyens de conciliation et d'un abord courageux a porté là la résistance à la guerre civile la plus sanglante, où le droit et la loi ne pourront remporter la victoire qu'avec le concours de forces étrangères, tandis qu'on aurait pu l'assurer d'une manière durable en bien coordonnant les forces propres. Ces faits ne confirment-ils pas que le courage ne consiste pas seulement dans l'emploi et la conduite habile de forces belligérantes, et que l'on reconnaît le suprême courage dans le talent de les rendre dispensables? Celui qui, dans le malheureux conflit avec la Hongrie, serait parvenu à désillusionner l'aveuglement et à ramener les esprits au calme de la réflexion sans recourir à des coups d'autorité, celui-là aurait incontestablement droit à la gloire de l'homme le plus courageux, et pour le moins mériterait autant de reconnaissance et de couronnes que le général qui, à la tête d'une armée, extermine un ennemi trois fois supérieur en nombre, et prend possession d'un pays conquis à travers des ruines et des cadavres.

L'Autriche est déjà dotée de plusieurs statuts organiques et institutions libérales; mais leur effet serait plus grand et plus profondément et généralement senti s'ils étaient issus de la libre délibération et du suffrage des représentants du pays; car alors seulement on pourrait dire de plein droit: Le mou-

vement politique a atteint son terme, et la révolution est finie.

L'Allemagne doit avoir reconnu qu'elle a pris une fausse route pour arriver à l'unité, la puissance et la grandeur; mais combien l'avenir de l'Autriche serait assuré si la situation de l'Allemagne était déjà réglée, et si la formation d'une telle situation eût été facilitée par la franche expression des intentions de l'Autriche! Les sympathies que l'Autriche y possédait dans les temps antérieurs se ranimeront assurément, si elle continue, en se fortifiant, de marcher avec franchise et vérité dans la voie constitutionnelle où elle est entrée.

La conséquence la plus injuste et la plus dangereuse qu'on pourrait déduire des orages qui ont frappé l'Autriche, serait d'en rendre responsable la science, parce que ses disciples ont également été intéressés dans l'agitation, et de punir par la négligence de l'instruction une génération qui n'a pu se soustraire à la direction générale. Si des doctrines erronées et des lumières défectueuses ont ouvert un champ dangereux à l'agitation, ce serait la plus forte preuve de la nécessité qu'il y a de donner de grands soins à la science, et de l'importance du devoir pour un État de consacrer toute son attention à l'instruction, qui conduit l'homme depuis le berceau jusqu'à l'âge viril, et doit lier intimement à l'État et ceux qui s'instruisent et ceux qui enseignent. Comment s'imaginer que des lois organiques, des institutions judiciaires et politiques, les plus importants intérêts religieux et sociaux, fussent bien réglés et réunis dans un accord harmonieux, tandis que l'instruction, la source principale de tous les biens des hommes, serait négligée, ou tandis que la science serait traitée en ennemie de la société, dans les rangs de laquelle cependant toute la génération susceptible de culture et les hommes les plus sages et les plus considérés de la nation sont appelés à prendre place?

L'examen calme de l'agitation qui réduisit l'Autriche à une crise si alarmante m'a ainsi amené à ce résultat, que la direction prise par cette agitation a porté de grands coups au pays,

que ces coups ont été occasionnés par de grands égarements auxquels aucun des partis intéressés ne peut se dire étranger, et que le moyen le plus infailible d'éviter le renouvellement de ces maux doit être cherché dans le respect des idées qui exercent une puissance irrésistible sur l'époque actuelle, et dans un usage modéré de la force, qui a été remise aux mains du pouvoir, non pour arrêter le développement des dispositions de l'homme, mais pour en avancer et appuyer la progression modérée.

Au reste, ce fragment de l'histoire contemporaine n'a nullement pour but de réfuter une autre manière de voir, et bien moins encore de défendre la mienne; j'ai trop souvent reconnu à cet effet l'insuffisance de mes moyens. J'ai seulement voulu faciliter le jugement à porter sur les événements passés dans leur ensemble, et faire mieux comprendre ceux qu'un avenir prochain ne manquera pas d'y rattacher.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

